



"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

33e Année — No 12

SAMEDI, 29 MAI 1948 — MONTREAL — SATURDAY, MAY 29, 1948

33rd Year — No. 12

MONTREAL  
RUE DUNDAS  
MONTREAL

## La Conférence des Trois-Rivières la plus grande de notre histoire

La 11e conférence annuelle de la Fédération provinciale du Travail du Québec, qui se tiendra aux Trois-Rivières, les 4, 5 et 6 juin, est sans contredit la conférence la plus importante et la plus représentative dans les annales de la Fédération. En effet, 375 délégués ont été accrédités représentant au delà de 120 organisations affiliées. Ce nombre comprend des Conseils des Métiers et du Travail, des unions internationales, nationales et fédérales affiliées à la Fédération Américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Quelque 62 résolutions ont été reçues au bureau du secrétariat pour considération par les délégués à la conférence. La plupart de ces résolutions revêtent un caractère des plus importants et de la plus grande actualité. De nombreux amendements à la Loi des relations ouvrières sont, entre autres, réclamés. Plusieurs résolutions portent sur des améliorations à la Loi des accidents du travail dont l'une tout spécialement traite de la silicose. On compte également des amendements à la Loi des pensions de vieillesse, à l'Ordonnance No 3 de la Commission du Salaire minimum, à la Loi d'assurance-chômage, à la Loi des allocations familiales, à la Loi des mécaniciens en tuyauterie et autres.

La semaine de 40 heures, un salaire minimum de 75 cents l'heure, des vacances avec salaire, le rétablissement des contrôles, une assurance-santé nationale sont autant de questions qui seront discutées au cours de ces importantes assises.

Un banquet est organisé pour le samedi soir, 5 juin. Ce banquet qui réunira tous les délégués sera rehaussé de la présence de personnalités des plus éminentes de la province. Parmi les invités d'honneur on compte l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail de la province, M. Arthur Rousseau, maire de la Cité des Trois-Rivières, M. Irénée Rochefort, maire du Cap-de-la-Madeleine, le confrère Arthur D'Àoust, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, M. le juge Conrad Pelletier, président de la Commission de Relations ouvrières; M. le juge F.-X. Lacoursière, président de la Commission du Salaire Minimum, M. Rodolphe DeBlois, président, Commission des Accidents du Travail, M. Candide Rochefort, vice-président de la Commission du Salaire minimum et quelques autres.

### Canadiens-français et Canadiens-anglais vs Canadiens tout court

Il y a une huitaine de jours M. Charles Holmes, dans une causerie qu'il faisait à l'Institut Démocratique Canadien, traitait d'un sujet plein d'actualité mais qu'on garde généralement sous silence. Le titre de cette causerie était "Ces maudits Anglais"; l'ironie de tout cela c'est que Holmes est lui-même un de "ces maudits anglais" qui fut envoyé à l'école à Québec, — au moment même où moi je la quittais, — nous sommes de vieilles connaissances mais malgré cela j'ai cru pendant longtemps que "Charley" était un pur Québécois tellement son français était impeccable, tout comme son anglais d'ailleurs. Il a habité pendant plusieurs années Londres et Paris; il connaît donc à fond ce dont il parlait; j'ajouterais que c'est un érudit et un observateur. Il ne parle jamais à travers son chapeau et expose toujours de main de maître le sujet qu'il traite. Je cite quelques extraits de cette causerie que j'ai copiés dans "Le Clairon" de Saint-Hyacinthe:

"Il ne faut pas accorder à l'épithète "maudits Anglais" plus d'importance qu'elle n'en a en réalité". D'abord l'expression "maudits Anglais" dans la bouche des nôtres se rapporte à tous les gens d'origine britannique: Anglais, Ecossais, Irlandais, Gallois ou autres. De plus on ne se contente pas de "maudire" les "Anglais", on traite de "maudits Juifs" tous les représentants des

(Suite à la page 3)

### Les mêmes salaires que dans l'Ontario

Pour la première fois dans l'histoire de l'industrie du papier et de la pulpe, les taux de salaires dans les Moulins de la province de Québec seront les mêmes que ceux en vigueur dans l'Ontario. Ceci vient d'être obtenu grâce aux efforts et à la bonne réputation de la Fraternité Internationale des Papetiers conjointement avec la Fraternité Internationale des des Travailleurs de la pulpe, du sulfite et des moulins à papier.

**SALAIRE DE BASE D'UN DOLLAR L'HEURE A LA CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY**

**Une augmentation générale de 10 pour cent, Un ajustement de 14 cents de l'heure pour les machinistes,**

**L'obtention d'un quatrième jour de fête légale avec paie.**



ARTHUR D'ÀOUST, O.B.E. Vice-président de la Fraternité Internationale des Papetiers.

Environ 5,000 personnes sont employées par la Canadian International Paper Company et ses subsidiaires, soit la New Brunswick International Paper Company, la International Fibre Board Limited et la Masonite Company of Canada Limited, dans ses sept moulins situés dans les trois provinces. Les ouvriers étaient représentés au cours de ces négociations par la Fraternité Internationale des Papetiers, la Fraternité Internationale des Travailleurs de la Pulpe, du Sulfite et des Moulins à Papier, l'Association Internationale des Machinistes, la Fraternité Internationale des Electriciens, l'Association Unie des Plombiers et Poseurs d'appareils de chauffage ainsi que l'Union Internationale des Ingénieurs de machines à vapeur.

Cette Conférence dura deux jours; y assistaient le président Paul L. Phillips, de la Fraternité Internationale des Papetiers, le président John P. Burke, de la Fraternité Internationale des Travailleurs de la Pulpe, du Sulfite et des Moulins à Papier; elle fut présidée par J.-A. D'Àoust, O.B.E., vice-président et directeur canadien de la Fraternité Internationale des Papetiers.

Prent la parole, au nom des compagnies: MM. S.-L. de Carteret, C.M.G., président de la Canadian International Paper Company, et F. L. Allen, vice-président et gérant de la fabrication, Division du papier à journal, Canadian International Paper Company.

Les compagnies et les unions ouvrières citées plus haut entrent dans leur douzième année d'entente collective. Au cours de cette période les deux parties se sont entendues sur tous les points sans aucune grève ni même sans avoir recours à l'arbitrage. Les porte-parole de chaque partie intéressée exprimèrent leur satisfaction de ce record magnifique de paix dans leurs relations industrielles.

En terminant la Conférence le président Burke condamna vigoureusement le communisme et ses adeptes et félicita le vice-président D'Àoust et les membres des unions des moulins à papier sur leur attitude ferme et bien claire contre la menace communiste.

Il est bon de noter que dans certains districts une opposition fut faite par les Syndicats Nationaux Catholiques et leurs supporters qui ont toujours contesté les droits de négocier des conventions collectives de travail de nos Unions Internationales lorsque le temps est venu de renouveler nos contrats de travail. Ceci est évidemment fait en vue de faire obstruction aux négociations paisibles que nous avons plutôt que de travailler dans le meilleur intérêt des compagnies de papier et leurs employés.

### Historique des Trois-Rivières

Lorsque Jacques-Cartier remonta le St-Laurent pour la seconde fois en 1535, jusqu'à Montréal, à son retour il planta sa croix sur les rives de la St-Maurice à l'endroit qu'il appela: "La rivière de Fuez". Ce fut le premier français à fouler le sol de la Mauricie.

C'est à la demande de Champlain, que M. de Lavolette, en 1634, jeta les bases d'un fort, aux Trois-Rivières, et de cette date commence l'histoire des Trois-Rivières. Auparavant, en 1603, Champlain avait visité le site de la future cité trifluvienne et indiqué l'endroit propice pour y ériger un fort. La première terre accordée en fief, le fut en 1615 au sieur Jacques Godfroy et, la même année, le P. Denis Janet, Récollet, y célébra la première messe. On y faisait la traite des fourrures. Le premier gouverneur ou commandant à succéder à M. de Lavolette fut M. Duplessis-Kerbodot, quelques années plus tard, M. Pierre Boucher le remplaça et remporta sur les Iroquois, une victoire qui, au dire de M. de Lauzon, alors gouverneur de Québec, sauva la colonie naissante.

Les premières années de l'existence des Trois-Rivières furent une série continue de luttes contre les Iroquois et la petite colonie fut le centre d'où partaient les explorateurs qui ont découvert les vastes régions de notre pays. La Vérendrye, entre autres, naquit aux Trois-Rivières, en 1685, son père étant gouverneur du district.

En 1672, les Jésuites cédaient la place aux Récollets qui venaient prendre charge des âmes. Le premier plan de la ville fut fait en 1704 et montre un petit groupement de quarante maisons ramassées autour du fort. Les Ursulines arrivent aux Trois-Rivières en 1697 et la première chapelle fut construite par les Récollets en 1689. Plus tard, en 1737, fut établie la première industrie de métallurgie en Amérique: "Les Forges". On y fabriquait les clous, canards, poêles, etc., qui en ce temps étaient importés de la France. Les années s'écoulaient, la ville se développe et vient la domination anglaise. En 1790, lord Dorchester établit la première cour de justice et c'est dans le monastère des Révérends P. Récollets qu'elle tient ses assises.

Il ne semble pas que la transition du régime français au régime anglais ait causé trop de frictions. C'est le colonel Burton qui fut nommé le premier gouverneur de la ville qui comprenait alors 125 maisons et une population d'environ 650 âmes. Lorsque survient la guerre avec les États-Unis, les troupes américaines occupèrent la ville. Le 20 mai, elles laissent Trois-Rivières, se retirant à Sorel (Fort William Henry). Mais elles reviennent à l'attaque et sont repoussées après avoir subi une écrasante défaite.

La ville commence alors à connaître un grand développement avec la famille des Hart qui ont laissé le souvenir de grands financiers. Au début de siècle dernier, en 1809, John Molson, de Montréal, construit aux Trois-Rivières le bateau "Accommodation" dont la plupart des pièces en acier sont coulées aux Forges. Puis commence l'ère du commerce de bois, avec les messieurs Norcross et Philipps qui bâtissent le premier moulin à scie. C'est l'ancêtre de la St. Maurice Lumber Co. et de l'International Paper Company. Puis sont venues la Wayagamack Pulp and Paper Company et la Consolidated Paper Corporation.

En 1852, Trois-Rivières devient un évêché, alors que Mgr Cooke fut sacré le premier évêque du diocèse. En 1857, la ville devenait cité par un acte spécial du gouvernement d'Union. Trois-Rivières avait alors le cachet, la physionomie d'une vieille ville, avec ses maisons construites à la française et qu'on avait pris soin de conserver. Mais le grand incendie de 1908 vint tout raser, tout détruire, et enleva à notre cité son charme et son aspect charmant.

Aujourd'hui, Trois-Rivières est une cité moderne, bien bâtie, possédant de nombreuses industries, de splendides édifices publics, des rues bien pavées, une organisation municipale parfaite et tout ce qu'une ville industrielle peut renfermer d'organisations commerciales, bancaires, religieuses et sociales complètes.

### Aurons-nous une grève de cheminots?

Comme on sait les Fraternités des employés ferroviaires prennent actuellement un vote à travers le Canada pour décider s'ils se mettront en grève, il y a plus de 150,000 hommes intéressés dans ce referendum. On connaît leur décision le 21 juin et si les Compagnies de chemins de fer n'arrivent pas à un règlement satisfaisant avec leurs employés, ces derniers quitteront le travail volontairement, ce sera une des plus formidables grèves que nous ayons jamais eue au Canada car tout fait présager

que la grande majorité des employés vote en ce sens. Ceux qui connaissent affirment que le gouvernement fédéral interviendra avant qu'il ne soit trop tard afin d'empêcher que ce conflit ne dégénère en paralysie complète des systèmes ferroviaires.

Les cheminots ont montré jusqu'à aujourd'hui beaucoup de patience et de bonne volonté dans le règlement de leurs griefs mais ils insistent pour obtenir pleine et entière satisfaction.

## Sheer Silk Hosiery Mills

LIMITED

Manufacturers of

LADIES' FULL FASHIONED HOSIERY

SHERBROOKE, QUE.

Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs  
vœux de succès

## Restaurant BLUE BIRD

Mme G. B. ATTALA, prop.

Come and try our Italian spaghetti with  
meat sauce and grated cheese

Venez goûter notre spaghetti italien avec sauce  
à la viande et fromage râpé

331, DES FORGES

Téléphone: 3861

TROIS-RIVIERES

Welcome to Three Rivers and Successful Convention



## Kimball Automobile Limitée

Pièces de rechange — Spare Parts

FORD MERCURY MONARCH LINCOLN ZEPHYR TRACTEURS

333 St-Antoine — TROIS-RIVIERES — Téléphone: 527



Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs vœux de succès

### LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié toutes les semaines par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, Roger D. LaBrie et Edouard Larose, vice-présidents; Gustave Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franço, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1

Téléphone: LANcaster 7808



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, Roger D. LaBrie and Edouard Larose, vice-presidents; Gustave Franço, secretary-treasurer and editor; Marcel Franço, manager; Henri Richard, associate editor.

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1, P. Q.

## La législation ouvrière dans le Québec

La dernière session de la Législature de Québec a amendé la Loi des Différends ouvriers de Québec qui fut adoptée il y a déjà plusieurs années et qui était alors connue sous le nom de "Loi de conciliation et d'arbitrage du Québec". Nous donnons ci-dessous les différents amendements qui y ont été apportés:

### Loi des différends ouvriers de Québec

L'article 10 est modifié en ajoutant à la fin du troisième alinéa les mots: "et cette dernière doit nommer ses conciliateurs et remettre au greffier, dans les six jours de la réception de cet avis, l'écrit constatant cette nomination."

Dans le même article le quatrième alinéa est amendé en y ajoutant les mots: "dans les six jours de l'ouverture de cette vacance".

Cet article ainsi modifié se lira comme suit:

"Art. 10.—1. Tout conseil de conciliation chargé de prendre connaissance d'un différend en vertu de la présente loi se compose de quatre conciliateurs, chaque partie au différend en nommant deux.

2. La nomination est faite par écrit et remise au greffier.

3. L'acte de nomination peut être remis au greffier en tout temps après que le différend s'est élevé; et, si une des parties notifie au greffier la nomination de ses conciliateurs, cet officier doit aussitôt après, donner à l'autre partie avis de la nomination qui lui a été notifiée et cette dernière doit nommer ses conciliateurs et remettre au greffier, dans les six jours de la réception de cet avis, l'écrit constatant cette nomination.

Toute vacance dans le Conseil est remplie dans les six jours de l'ouverture de cette vacance par une personne nommée par la partie qui avait fait la nomination du conciliateur à remplacer." (12 Geo. VI, chap. 27, 1948)

(Ces amendements tendent à activer les procédures des conseils de conciliation en limitant les nombreux délais dont on s'est plaint dans le passé.)

L'article 17 est modifié en ajoutant après le mot "doit", dans la troisième ligne du deuxième alinéa, les mots "avec toute la diligence possible, mais dans un délai n'excédant pas dix jours."

Cet article 17 (deuxième alinéa) se lira comme suit:

"Dans le cas où ce rapport constate que le Conseil n'a pas réussi à régler le différend le greffier, après réception du rapport doit avec toute la diligence possible, mais dans un délai n'excédant pas dix jours en transmettre une copie certifiée par lui à chaque partie du différend, et dès lors chaque partie peut, au moyen d'une demande rédigée suivant les formules 7 ou 8, requérir le greffier de porter le différend devant un Conseil d'arbitrage pour être réglé." (12 Geo. VI, chap. 27, 1948)

L'article 18 est modifié en ajoutant après le mot "canadiens" le mot "majeurs".

Cet article ainsi modifié se lira comme suit:

"Art. 18.—1. Tout Conseil d'arbitrage chargé de prendre connaissance d'un différend en vertu de la présente section se compose de trois membres, sujets canadiens majeurs, nommés par le ministre.

Art. 18.—2. (article nouveau) Le ministre nomme comme membre du Conseil d'arbitrage la personne qui lui est suggérée, dans les dix jours de sa demande, par les employés parties au différend et la personne qui lui est suggérée, dans le même délai, par le patron également partie au différend. Le ministre peut désigner d'office et nommer une personne pour agir comme membre du Conseil d'arbitrage lorsque la partie intéressée ne lui a pas fait de suggestion dans le délai prescrit.

Les deux membres nommés en vertu de l'alinéa précédent doivent, dans les cinq jours de leur nomination ou, s'ils ont été nommés à des dates différentes, dans les cinq jours de la dernière nomination, suggérer au ministre une personne impartiale et compétente pour agir comme troisième membre et président du Conseil d'arbitrage."

L'alinéa 3 est amendé en ajoutant après le mot "nomme" les mots "membre et", dans la deuxième ligne. Ce paragraphe se lira comme suit:

"3. Si ces deux membres ne remplissent pas cette formalité le ministre nomme membre et président une personne impartiale," etc. L'article 25 de la dite loi est remplacé par le suivant:

"Art. 25. Le Conseil d'arbitrage doit procéder à l'instruction du différend et rendre sa sentence avec toute la diligence possible, mais au plus tard dans les trois mois de la date de la nomination de son président.

Ci le conseil d'arbitrage le lui demande, en raison de la nature et des circonstances particulières du différend, le ministre peut accorder, s'il le juge dans l'intérêt de la justice et des parties, un délai supplémentaire qui ne doit pas excéder le délai suggéré par le conseil d'arbitrage.

La sentence est écrite et signée par la majorité des membres du conseil; elle doit être remise au ministre du travail, qui la dépose dans les archives de son département."

Note de la rédaction. — Dans un prochain numéro, nous publierons les amendements qui furent apportés à la Loi des syndicats professionnels, et nous continuerons avec les nouvelles lois traitant de l'importante question de logement. — Gus. FRANÇO.

HOMMAGES DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES  
ET CORDIALE BIENVENUE AUX CONGRESSISTES  
DE LA FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL  
DU QUEBEC.

ARTHUR ROUSSEAU  
MAIRE

Charles-P. ROCHELEAU

Frédéric POLIQUIN

J.-Arthur GUIMONT

J.-Albert DURAND

Albert PAQUIN

Médéric DUFRESNE

Emett BOLAND

J.-Amédée DesRUISSEUX

ECHEVINS

J.-HENRI VALIQUETTE  
Gérant

GEORGES BEAUMIER  
Greffier

## J. S. Mitchell & Co., Ltd.

WHOLESALE and RETAIL

HARDWARE

PLUMBING &amp; HEATING

COAL

PAINTS

MINING SUPPLIES

ELECTRICAL SUPPLIES

BUILDING SUPPLIES

SPORTING GOODS

SHERBROOKE, QUE.

Meilleurs vœux pour un joyeux séjour aux Trois-Rivières

## Pichette

TEINTURIER NETTOYEUR

Service de vingt-quatre (24) heures pour les délégués de la Convention.

Où le charme du neuf est redonné aux vêtements

140, RUE HERTEL

Trois-Rivières, Qué.

## Gaylord Products of Canada Limited

Formerly known as

HUMP HAIRPIN MANUFACTURING CO.  
OF CANADA (1940) LTD.

ST. HYACINTHE, P. Q.

Canada

Bureau chef : Saint-Jean, N.-B.  
28-38, rue King  
Succursale : Halifax 172, rue Granville  
Succursale : Sydney, C.-B. 3334, rue Charlotte

**VASSIE-BROCK-MANCHESTER LIMITEE**

Grossistes en Marchandises Sèches  
Manufacturiers de Vêtements de Travail

476, rue des Forges TROIS-RIVIERES, P. Q.

GROS ET DETAIL Téléphone 6669 WHOLESALE AND RETAIL

**GIGNAC et FRERES Enrg.**

BUILDING SUPPLIES AND COAL

Planches murales, Vitres et Clous, Ferronnerie, Ciment  
Cement, Hardware, Wall Board, Glass and Nails

Chemin de la Fonderie SHAWINIGAN FALLS, P. Q.

Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs voeux de succès

Téléphone : 5154

**VITRERIE TROIS-RIVIERES Enrg.**

VITRES DE TOUS GENRES  
Spécialité : VITRES D'AUTO

546 Benjamin Sulte TROIS-RIVIERES, P. Q.

Téléphone : 2320 — Rés. 435

CASIER POSTAL 106

**BELLAUTO Limitée**

Léo BELLEFEUILLE, président-Gérant

Distributeurs du STUDEBAKER, PACKARD

TROIS-RIVIERES, QUE.

3035, Boulevard St-Olivier TROIS-RIVIERES, Qué.

Téléphone : 2383

**DESAULNIERS & FRERE**

HARRY DESAULNIERS, propriétaire

MARCHAND DE MEUBLES

51 Avenue de la Station SHAWINIGAN FALLS

Princeville : Bell et Local 7

**LA MANUFACTURE DE BOIS A PLANCHERS DE PRINCEVILLE, Enrg.**

COMMERÇANT DE BOIS

PRINCEVILLE, P. Q.

Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs voeux de succès

Téléphone : 2547

**MOZART Limitée**

ROBES, MANTEAUX, COSTUMES, FOURRURES  
COMPLETS, PALETOTS

1494 - 1500, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

TEL. 1262

ROQUE BROS., Prop.

**CANADIAN TIRE CORP.**

ASSOCIATE STORE

Pneus, Accumulateurs, Parties d'Auto, Etc.  
Articles de Sports

1612, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Welcome to Trois-Rivières and Best Wishes

**LaSALLE SHIRT & GARMENT CO. LTD.**

HIGH GRADE WORK SHIRTS ONLY

TROIS-RIVIERES, P. Q.

**Canadiens-Français ...**

(suite de la page 1)

racés sémitiques, même lorsqu'il s'agit de chrétiens et parfois de catholiques romains, tout comme on applique l'épithète de "maudits Français" à tous les gens qui "parlent la langue française avec un accent qui diffère de l'accent particulier de nos Canadiens français..." "On a le "maudit" facile, au Canada français!

"Mais il n'en reste pas moins qu'il existe chez nous un groupe bruyant de nationalistes haineux qui s'emploient systématiquement à développer et à entretenir chez les nôtres des sentiments antibritanniques assez forts pour en empêcher plusieurs de fraterniser avec leurs compatriotes anglophones.

"Si le nationalisme des politiciens a contribué au sentiment antibritannique, il ne faut pas oublier non plus le rôle néfaste de certains éducateurs ni surtout des falsificateurs ou les "groulx-teurs" de l'histoire canadienne..."

"On a retardé l'étude de l'anglais jusque vers l'âge de 14 ans, parce que la majorité des enfants quittent l'école à ce moment-là, en dépit du désir des parents de voir leurs enfants apprendre l'anglais, puisque "un Gallup pool pris en 1943 sur le bilinguisme obligatoire aux écoles élémentaires, a prouvé que 85% des chefs de famille canadiens-français consultés se sont déclarés en faveur de l'enseignement de l'anglais dans les écoles élémentaires en lui donnant la même importance que la grammaire, l'écriture et l'arithmétique."

"On veut à tous prix ériger des cloisons étanches entre Canadiens d'origine française et anglaise—et le meilleur moyen d'empêcher tout contact entre eux c'est de les empêcher de converser ensemble. Donc, n'enseignons pas l'anglais aux petits à l'école, empêchons les petits Canadiens français de partager les mêmes terrains de jeux avec les petits Anglais... et pour ceux qui parlent déjà l'anglais, empêchons-les d'appartenir aux mêmes unions ouvrières, aux mêmes clubs que les Anglais, et si, plus tard nos Canadiens français sont malades, on les enverra aux hôpitaux français, car en cette province même les maux dont souffre l'humanité ont un caractère raciste et confessionnel!

"Il est en partie vrai que "la connaissance de l'histoire acquise à l'école "est" ce qui sépare les deux principaux groupes ethniques du pays." Chez les "maudits Anglais" on n'accorde pas assez d'importance à la domination française. Mais nos historiens nationalistes, eux, ne se contentent pas de s'attarder le plus longtemps possible sur le même régime français, et de chercher tous les griefs possible et impossibles contre les "maudits Anglais", ils poussent la malhonnêteté jusqu'à falsifier les textes de F.-X. Garneau, afin de leur faire dire exactement le contraire de ce qu'avait écrit notre grand historien canadien-français."

M. Holmes affirme que le "drapeau provincial", récemment adopté à Québec, est "le pavillon de la marine marchande de la royauté française apporté d'abord sur nos rives par les bateaux affrétés par les protestants français de la La Rochelle." Le confédéré se dit opposé à l'inclusion de l'Union Jack dans le futur drapeau national du Canada, mais il croit que l'adoption d'un ancien pavillon français comme drapeau québécois n'est pas le meilleur moyen pour obtenir que les Canadiens d'origine britannique renoncent complètement à l'emblème de leur mère-patrie.

"Mais quoi que disent et fassent nos nationalistes les efforts des partisans de la bonne entente n'ont pas été vains, le bilinguisme est en progrès, et M. Holmes trouve un si grand désir d'apprendre le français chez les "maudits Anglais" qu'ils s'attendent que le pourcentage des bilingues soit bien plus élevé au prochain recensement fédéral.

"Tant chez les "maudits Anglais" que chez les Canadiens français, à voyager, à se rencontrer, à chercher la vérité historique comme les faits contemporains on se défait de ses préjugés, et l'on peut ensuite prêcher la bonne entente."

Je ne sais pas si tous les lecteurs du "Monde Ouvrier" seront de mon opinion mais je reste convaincu qu'il y en aura beaucoup. M. Holmes a touché la note juste lorsqu'il dit "on a cherché à empêcher les ouvriers à appartenir aux mêmes unions ouvrières que les Anglais". Il ne faut pas être dans le mouvement bien longtemps pour ne pas se rappeler tout ce qu'on n'a pas dit et fait "en haut lieu" pour nous empêcher de joindre les unions internationales ou comme disaient alors des braves membres de ces unions étrangères qui revendiquaient leurs droits et cherchaient à améliorer leurs conditions de travail.

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi on avait lancé les Syndicats catholiques dans le Québec et pourquoi aussi on n'avait jamais essayé de faire de même aux Etats-Unis, où me dit-on, il y a PLUS DE QUINZE MILLIONS DE CATHOLIQUES, et peut-être meilleurs catholiques que nous le sommes dans le Québec.

Il y a un autre point dans la causerie de M. Charles Holmes que je partage entièrement, c'est quand il dit "on a retardé l'étude de l'anglais dans nos écoles jusque vers l'âge de 14 ans, soit lorsque généralement la majorité des enfants quittent l'école; notre Fédération a réclamé en vain qu'on commence l'enseignement de l'anglais dans nos écoles à partir du quatrième grade au lieu de ne le commencer qu'à partir du cinquième (enseignement oral) et du sixième (enseignement aux livres), on me dit que dans bien des cas il ne se donne qu'à partir du septième grade, on peut se demander la raison de cette différence.

Personnellement je suis allé plus loin, au cours de ma campagne électorale il y a déjà une bonne trentaine d'années lorsque je fus le candidat du parti travailliste dans le comté d'Hochelega, les seuls articles à mon programme réclamaient l'instruction gratuite et obligatoire, l'uniformité des livres scolaires, la disparition des quelque cinquante commissions scolaires de l'île de Montréal et leur remplacement par une commission centrale, de plus j'insistais fortement pour que l'enseignement de l'anglais se donne dans toutes les écoles canadiennes-françaises mais également qu'on devrait enseigner le français dans toutes les écoles anglaises ou neutres ou tout ce que vous voudrez. Je n'ai eu guère de succès, non seulement je fus battu à plate couture—ce qui ne me surpris pas du tout—mais les quelques rares députés qui eurent l'aurace grande de réclamer des réformes scolaires à Québec furent au début bafoués, persécutés, considérés comme des "anglifiés", etc., etc.

Tout comme M. Holmes je crois que le bilinguisme est en progrès, nous, membres des Unions internationales, pouvons en réclamer notre petite part de crédit car dans la plupart de nos assemblées d'Union la discussion se fait dans les deux langues, et combien n'ont-ils pas appris-là l'anglais ou le français, tous s'en sont trouvés bien.

SOCIUS.

Bienvenue aux Trois-Rivières

et meilleurs voeux de succès

**Crémierie des Trois-Rivières**

Limitée

Lait, Crème, Beurre Pasteurisés,  
Crème à la Glace "REGAL"

700, RUE RADISSON Téléphone : 308  
TROIS-RIVIERES, QUE.

Bienvenue aux Trois-Rivières — Welcome to Trois-Rivières

TEL. 5690-5691

**Roy Automobile Enrg.**

Distributeur et Service Dodge et DeSoto

Pièces de rechange des produits Chrysler

SERVICE GENERAL, EXPERTS MECANICIENS  
PEINTURE, DEBOSSAGE

2405, RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, P. Q.

**Panther Rubber Company Limited**

Manufacturers

of

Panco & Bilrite Taps, Soles and Heels

also

"Panolene" superior Solding  
Material

Sherbrooke, Que.

Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs voeux de succès.

Téléphone 4300

**United Auto Parts Trois-Rivières Ltd.**

C. LEQUIN, Gérant

PIECES AUTHENTIQUES POUR TOUT VEHICULE-MOTEUR  
RECONSTRUCTION, ECHANGE DE TOUS GENRES DE MOTEURS

45 rue Saint-Antoine TROIS-RIVIERES, P. Q.

# La Loi des Trade Unions du Prince-Edouard Pourquoi n'avons-nous pas d'assurance-santé

Une des pièces de législation de classe des plus outrageantes qui fut jamais adoptée au Canada est sans contredit la nouvelle loi des "Trade Unions" de l'Île du Prince-Edouard, elle fut promulguée le 19 avril dernier. Telle que mise en vigueur actuellement elle nie irrévocablement les droits fondamentaux de la classe ouvrière. Cette loi déclare, en effet, qu'aucune union, à l'exception de celles des employés du Réseau des Chemins de fer Canadiens Nationaux, ne peut fonctionner à moins d'avoir été licenciée par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard; de plus, elle stipule qu'aucune Union dans cette province ne peut avoir une affiliation quelconque avec toute organisation opérant en dehors de l'Île; que tous les membres d'une Union dans l'Île du Prince-Edouard doivent être des employés; qu'il est illégal de conclure une entente avec un employeur par laquelle tous les employés devront être membres de ladite Union; aucune Union de l'Île du Prince-Edouard ne pourra avoir un secrétaire ou un représentant engagé à plein temps; le gouvernement prendra charge de toutes les affaires des unions.

C'est tellement absurde et arriéré que c'est presque incroyable, on ne trouve son parallèle que dans les pays sous régime autoritaire. Comme question de fait, le Travail dans l'Île du Prince-Edouard est actuellement sous la dictature du Secrétaire Provincial, car aucune union ouvrière ne peut exister sans son consentement et même alors pour telle période seulement qu'il décidera. Tout cela ressemble étonnamment aux lois ouvrières introduites en Allemagne par Hitler et opérant sous la dictature du Dr Ley.

Il n'y a que le Travail qui est visé par cette loi. Tous les autres citoyens, hommes de professions libérales, membres de sociétés fraternelles ou organisations de service, banquiers et industrialistes conservent leur liberté d'action tel qu'antérieurement.

Il est inconcevable qu'une province qui a pris une part si préminente dans la Confédération, en l'an 1867, adopte, en 1948, une loi qui stipule qu'une Union ouvrière dans l'Île du Prince-Edouard ne pourra comprendre des non-résidents de cette province; que toute union ouvrière doit être autonome et qu'aucune action, déléguée par aucun autre groupe de personnes. Il n'y a pas grand bérat ou décision de ladite union ne pourra être dirigée ou condésider de promouvoir l'unité nationale dans tout ceci.

Tout en s'accrochant à la poignée de la pompe d'une manière si préhistorique, l'Île du Prince-Edouard se tourne vers les autres provinces et les Etats-Unis pour maintenir un marché afin d'y vendre ses produits de la pêche et de l'agriculture. Ceci démontre que le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard conserve encore au moins quelque espoir que l'esprit de coopération interprovinciale et internationale n'a pas quitté ce monde pour la simple raison que cette petite île l'a abandonné pour le moment du moins.

Quoique le nombre des travailleurs qui seront affectés soit plutôt restreint, l'adoption de semblable législation de classe est une menace pour tous les Canadiens et il ne faut pas permettre qu'elle se continue. D'autres provinces pourraient adopter des lois similaires qui affecteraient par exemple les banques et leurs opérations. Si cette législation de classe peut marcher sur un côté elle peut également marcher sur un autre. C'est incontestablement un précédent de mauvais aloi.

Ce gouvernement provincial doit être avisé que, comme gouvernement, il ne peut continuer à jouer ce jeu dangereux. Il faut que le gouvernement du Canada agisse et déclare inconstitutionnelle la loi du "Trade Union" telle qu'adoptée par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.

## L'un des nôtres qui disparaît

L'hon. Peter Heenan, ancien ministre fédéral du Travail, vient de mourir après une longue maladie. C'est encore un des pionniers de notre mouvement qui s'en est allé vers sa dernière demeure, après une vie de travail et de dévouement consacrée à la défense des intérêts ouvriers. Il était mécanicien de chemin de fer et exerça ce métier pendant plusieurs années avant de se lancer dans la politique. Il était libéral dans ses idées de même qu'en politique, il fut élu pour la première fois en 1919 par les électeurs du comté de Kenora où il habitait, et fut réélu en 1923 comme candidat libéral-ouvrier à la législature de l'Ontario; il démissionna par la suite et fut élu aux Communes pour la même circonscription électorale: il fut appelé par l'hon. Mackenzie King au Ministère du Travail et remplit ces importantes fonctions de 1926 à 1930.

Par la suite, soit en 1934, il démissionna aux Communes à la demande expresse de l'hon. Mitchell Hepburn, et il devint ministre des terres et forêts dans son gouvernement, mais en 1937 il fut transféré de ce ministère à celui du Travail et en resta le titulaire jusqu'en 1943. Il se retira de la politique à cette époque.

M. Heenan avait été pendant 8 ans président de la Fraternité des mécaniciens de chemins de fer et il ne cessa sa vie durant de prendre un vif intérêt à tout ce qui touchait le bien-être de sa Fraternité tout d'abord et de toutes les autres unions ouvrières.

On peut dire de lui qu'il a passé en faisant le bien, sa perte sera vivement regrettée par tous.

Two centuries after it is produced, there does not exist in the literature of the world a single book that is immoral.—Bulwar.

## Thos. Keenan Elected President Local 176

Thomas P. Keenan was elected president of Montreal Typographical Union, No. 176, in elections held Wednesday, May 19. Mr. Keenan is well-known in printing trade circles and for over 30 years has held various important offices in Local 176. For several years he has been a member of the Printing Industry Parity Committee and also played an important part in



the setting up of the Apprenticeship Commission for the Montreal printing trades.

An executive committee of six members was also elected composed of the following: Norman Bullock, Fred Higgs, Joseph Patenaude, G. T. Cullen, Thomas McCormack and George Smith.

R. M. Bennett was elected delegate to the 90th convention of the International Typographical Union to be held in Milwaukee, Wis., in August and Harry Herman was chosen as alternate. Mr. Keenan and Mr. Patenaude were elected to represent the union at the convention of the Quebec Provincial Federation of Labor to be held in Trois Rivières early in June.

L'article ci-dessous est reproduit de *Labor*. C'est un autre exemple de la manière avec laquelle les médecins organisés s'opposent à l'établissement d'une assurance-santé. L'histoire est la même au Canada qu'elle l'est aux Etats-Unis et en Angleterre. Dès que le peuple comprendra clairement ce qui bloque l'avènement d'une santé améliorée les barrières disparaîtront et un système compréhensif et complet d'assurance-santé sera établi sans délai.

La propagande de l'"American Medical Association" aussi bien que son système d'agent connu sous le nom de Comité national des médecins (National Physicians' Committee) a passé un vilain moment au cours de la semaine lorsqu'il s'est présenté devant le Sénat et ce aux mains du sénateur James-E. Murray (Dém., Mont.).

"Pendant des années, la A.M.A. elle-même, sous la direction du Dr Morris Fishbein, a combattu l'assurance-santé et un service médical à coût peu élevé. Evidemment, le Comité des médecins fut organisé pour faire le travail dégradant pour lequel la A. M. A. ne voulait pas se salir les mains.

"Il y a un mois *Labor* consacrait une page entière à décrire les méthodes auxquelles avaient recours les propagandistes du N. P. C. pour bloquer toute législation d'assurance-santé. Tel que ce journal le rapportait, une de ses manoeuvres a fait faux bond. C'était un schéma pour acheter les caricaturistes, au moyen d'un concours de \$3,000 en prix destiné à attaquer l'assurance-santé.

"Même les journaux qui s'opposent à l'assurance-santé dénoncent ce concours, le qualifiant de corruption pure et simple, et comme résultat ce projet a apparemment été abandonné.

"Au cours de son discours, sur le plancher du Sénat, Murray, qui est l'un des auteurs du projet de loi d'assurance-santé, dénonça ces manoeuvres comme déloyales et félicita les journaux qui résistèrent à cette tentative de museler et miner la presse libre du pays.

"Il dépeint le Comité des Médecins comme une agence de propagande sans pudeur dirigée par quelques hommes de relations publiques fortement payés et qui, en plus, grâce à des fausses représentations, extirpaient des centaines de milliers de dollars des médecins et des manufacturiers de remèdes.

"Ce comité s'est maintes fois rendu coupable d'employer les tactiques vicieuses de Hitler et de Stalin en mentant effrontément et en qualifiant cette législation d'assurance-santé comme ayant des tendances communistes tandis qu'elle avait été franchement appuyée par deux présidents des Etats-Unis et poussée de l'avant par six membres du Sénat.

"Il déclara en outre que ce comité qui se vantait de ne pas faire de profits était mené par trois profanes qui en profitaient au point qu'ils se faisaient un salaire de \$12,000 à \$14,000 par année, en plus de comptes de dépenses presque illimités.

"Actuellement, ajouta-t-il, les plus fortes contributions sont venues, non pas des médecins, mais de quatorze manufacturiers de remèdes.

"Ce comité prétend que son but est d'étendre les services médicaux au peuple entier, mais les records prouvent que plus d'un million de dollars ont été dépensés pour combattre l'assurance-santé, mais que pas un mauvais cent, ni aucune action ne fut prise pour étendre le service médical à qui que ce soit.

"Il a inondé le pays avec plus de 25 millions de dépliants et circulaires qui furent distribués par tous les moyens imaginables. Il s'est arrangé pour publier plus de 3,000 pages d'annonces dans les journaux. Il a submergé les journaux et autres périodiques de tout ce qui peut s'imaginer depuis les histoires nouvelles bien soignées aux vieux clichés éditoriaux." — *Traduction, Gus. F.*

## Tous au service de Tous

La direction ne peut pas tromper l'ouvrier sans nuire en fait à ses propres intérêts.

L'ouvrier ne peut pas avoir le dessus sur la direction sans nuire à ses propres intérêts.

Il faut permettre à la direction de prendre des décisions. Elle doit toutefois prêter une oreille attentive à tous les intéressés à l'affaire et être capable de décider sagement—ou tous y perdront.

L'ouvrier doit être bien rémunéré pour son travail, sinon il peut quitter son emploi. D'autre part, s'il est trop exigeant, il risque d'être gros éjan comme devant.

Les bailleurs de fonds doivent retirer un dividende équitable de leur mise, sinon ils peuvent retirer leur appui financier. S'ils exigent de trop gros dividendes, ils risquent de tout perdre.

Les clients exigent, à juste titre, un bon produit, ou service, à un prix raisonnable. Si la qualité est médiocre ou le prix trop élevé, ils cesseront d'acheter et alors plus d'AFFAIRES. D'autre part, s'ils exigent un produit ou un service à trop bon marché, ils risquent d'en être privés complètement.

Bridgeport Sunday Herald.

## "Cette loi ne protège pas les ouvriers"

"Le droit d'organisation syndicale a été reconnu, en principe, par la loi des relations ouvrières, mais cette loi s'avère fictive et incomplète en ce sens qu'elle ne protège pas les ouvriers", dit M. Phil Cutler, de Montréal, dans une allocution devant le conseil fédéré des métiers et du travail de Québec et de Lévis.

A titre de directeur régional de la fédération américaine du travail, M. Cutler accepta de prendre la parole devant le conseil fédéré pour protester contre "une épidémie de congédiements pour activité syndicale", qui sévit actuellement, dans la province de Québec, et qui constitue une menace sérieuse pour le maintien des organisations existantes autant que pour la formation de nouvelles associations ouvrières.

"La loi actuelle, dit-il, rend passible d'une première amende de \$100 et d'amendes subséquentes de \$1,000, le patron trouvé coupable d'avoir congédié des ouvriers pour cause d'activité syndicale, mais le patron peut congédier à son gré, parce qu'il trouve généralement plus profitable de payer

l'amende que de laisser s'établir une union ouvrière dans l'établissement qu'il dirige; la loi ne l'oblige même pas à reprendre les ouvriers illégalement congédiés quand ceux-ci, après avoir été privés de salaire pendant un an, peuvent obtenir un verdict de culpabilité contre le patron."

Manoeuvre d'intimidation

M. Cutler décrivit ensuite la situation faite aux ouvriers à l'expiration d'un contrat que l'employeur ne veut pas renouveler avec l'organisation ouvrière. Le patron congédie d'abord les plus fervents unionistes, fait signer aux autres un acte de désistement de l'union, pour obtenir de la commission des relations ouvrières la permission d'organiser un vote qui sera pris dans une atmosphère d'intimidation.

L'assemblée chargea le comité d'organisation du conseil fédéré d'aviser aux cas de renvois pour activités syndicales et d'agir sur ce point en collaboration avec les comités établis à cette fin par les quatre autres conseils régionaux des unions internationales de la province de Québec.



Finest Quality

GROCERIES — MEAT — FISH  
POULTRY — FRESH FRUITS  
AND VEGETABLES

Stores Located In

MONTREAL and OTTAWA

Our best wishes to all delegates attending the 11th Annual Convention of the Quebec Provincial Federation of Labor

## INDUSTRIAL SPECIALTIES Co., LIMITED

MAGOG, QUE.

Best wishes for the success of your Convention

ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO., Limited

2110 Notre Dame West

MONTREAL

## LEDUC AUTOMOBILES LIMITED

Distributors for

CHEVROLET, OLDSMOBILE

&

CHEVROLET TRUCKS

Parts and Service

CONVENTION GREETINGS

## ASSOCIATED TEXTILES OF CANADA LIMITED

Head Office: University Tower Building  
MONTREAL

Mills — LOUCEVILLE, QUE.

Tél. 5400-5401

**Léopold Duplessis**

MARCHAND DE BOIS

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

2093 rue Bellefeuille

TROIS-RIVIERES, QUE.

**Travel by Carrier Autobus to the Convention**

Between Grand'Mère, Shawinigan Falls, Three Rivers and Montreal

**Grand'Mère—Shawinigan Falls**

There is a bus leaving each City every half hour. The first leaves Shawinigan Falls at 6.00 a.m. and last at 12.30 a.m.

**Shawinigan Falls—Three Rivers**

There is an hourly service between Shawinigan Falls and Three Rivers. The first bus leaves at 6.30 a.m. and the last at 12.30 a.m.

**MONTREAL SERVICE**

Three buses operate daily between Grand'Mère, Shawinigan Falls and Montreal, with additional service Saturday, Sundays and holidays.

FOR FURTHER PARTICULARS CONTACT OUR AGENT (PROVINCIAL TRANSPORT) MONTREAL.

**CARIER & FRERE AUTOBUS Company**Market Place Telephone 4431 Shawinigan Falls, Que.  
Theo. Carier, President Roger Carier, Secretary-Treasurer**Questions ouvrières dans la région du Lac St-Jean**

La région du Lac Saint-Jean est l'une des plus isolées parmi les districts habités de la province. La plupart des gens qui y résident n'ont que peu de contacts avec l'extérieur et, par suite, leur horizon mental et intellectuel est encore très limité. Cet état de choses rend facile la diffusion de vues nationalistes étroites et de doctrines xénophobes. Nulle part ailleurs les idées de MM. Duplessis et Chaloult trouvent un aussi fort appui.

Le conflit entre le traditionalisme et le modernisme a été particulièrement vif dans le domaine des relations ouvrières et de l'unionisme. Le Lac Saint-Jean a été, dès les débuts, un château-fort du mouvement ouvrier catholique dans la province. Un des premiers syndicats nationaux du Canada a été fondé chez les ouvriers des usines de pulpe et de papier de Chicoutimi, en 1907. Les employeurs locaux comme le clergé ont toujours montré une grande hostilité à la diffusion des unions

internationales affiliées au mouvement américain. L'International Brotherhood of Papermakers commença à organiser une union vers les 1930 et eut affaire à une forte opposition, mais arriva enfin à établir des locaux à Jonquières, River Bend, Kénogami et Dolbeau. Presque chaque compagnie, au moment du renouvellement de contrat avec les ouvriers, le clergé local a fait campagne contre l'union internationale et s'est prononcé pour la Fédération Nationale des Ouvriers de Papier, qui est affiliée à la Fédération Catholique du Travail. Pendant l'hiver 1943, la lutte fut particulièrement intense. L'Action Catholique de Québec publia une série d'articles condamnant les unions internationales comme étant "communistes et inspirées par l'étranger" (!) et comme visant à corrompre et à diriger dans la mauvaise voie les ouvriers du Québec.

Cette campagne eut un certain succès. Chaque usine de papier est divisée en deux sections: celle de la fabrication et celle de la pulpe et du sulfite. Au printemps 1943, la Fédération Nationale parvint à supplanter l'union internationale et à devenir l'organisation reconnue des accords collectifs pour les ouvriers de la pulpe et du sulfite à Kénogami et à River Bend. L'Internationale parvint à conserver son empire sur les autres ouvriers de l'autre section et sur ceux des deux sections à Dolbeau.

Au cours des mois passés, le conflit a repris avec violence. Le clergé local a conduit une campagne à fond contre l'Internationale. Si cette dernière perd pied, ce sera la fin de l'unionisme non-confessionnel dans la région du Lac Saint-Jean. Le curé de Dolbeau a été particulièrement actif pendant cette campagne. Il a mobilisé, pour l'appuyer, l'aide de l'abbé J. Lockwell, de Donnacona, chapelain de la Fédération Nationale Catholique des ouvriers de la pulpe et du papier. Donnacona est une petite ville ouvrière près de Québec, où une campagne similaire contre la Brotherhood of Paper Makers eut un certain succès, il y a quelques années. Le dimanche, 20 février, 1948, le curé de Dolbeau et celui de Donnacona ont parlé devant le public de la première ville.

Le curé de Donnacona accusa la Brotherhood d'être une organisation communiste et d'être l'agent de la franc-maçonnerie. Il déclara aussi que la présence de cette organisation dans la région du Lac Saint-Jean était une véritable violation des droits civils des Canadiens français.

Le curé de Dolbeau demanda alors aux organisations catholiques de débarrasser Dolbeau de cette plaie et déclara que le plan de la Fédération Catholique était de faire des pressions individuelles, afin d'amener les ouvriers à démissionner en bloc de l'union internationale.

Le 7 mars 1948, le curé de Dolbeau prêcha un sermon, semblable dans ses grandes lignes à ses remarques, deux semaines avant. Il attaqua l'union internationale comme étant athée et comme étant une organisation de sans-dieu. Les officiers de l'union étaient, selon ses paroles, les "instruments de Satan". Il suggéra même que ce serait une bonne idée si un certain représentant local de l'union internationale prenait le prochain train et quittait le district pour Québec ou ailleurs.

Le curé de Dolbeau réussit aussi à enrôler derrière lui les deux fonctionnaires municipaux de la ville, pendant cette campagne. Le 8 mars, le conseil de ville passa une résolution appuyant la Fédération Nationale Catholique et attaquant l'union internationale, comme communiste et subversive. La résolution portait que le conseil croyait de son devoir d'intervenir auprès de l'administration de la compagnie, afin que celle-ci donnât des ordres pour que chaque employé de la fabrique de papier pût faire partie de l'union de son choix. La réunion et la résolution ont été rapportées par le journal de Dolbeau, le 13 mars 1948.

Deux semaines plus tard, quand la campagne atteignit son maximum deux évêques de la région de Québec, celui de Chicoutimi et celui de Trois-Rivières, envoyèrent des lettres pastorales, appuyant l'idée d'unions nationales et confessionnelles. Au sujet des unions internationales, l'évêque de Chicoutimi disait:

"Ils (les ouvriers) ont compris les inconvénients économiques, sociaux et politiques de cet humiliant colonialisme qui laisse des unions étrangères diriger le mouvement ouvrier au Canada; ils ont été étonnés de voir l'internationalisme et ont choisi une union nationale canadienne, pour des Canadiens." L'évêque de Trois-Rivières écrivait dans le même sens.

Le contrat annuel entre l'union internationale et les compagnies prenait fin le 10 avril 1948. La Fédération Nationale avait demandé au Bureau des Relations Ouvrières du Québec le droit d'être reconnue comme agent des ouvriers du papier des fabriques de Kénogami et de River Bend et pour tous les ouvriers de Dolbeau. Prétendant avoir l'affiliation de la majorité des employés dans ces entreprises. L'Union internationale protesta vigoureusement et l'enquête entreprise par le Bureau des Relations ouvrières montrera quelle est la situation véritable. Si le Département provincial du Travail n'est pas satisfait de la validité des déclarations de la Fédération catholique, il pourrait y avoir une enquête gouvernementale sur toute l'affaire.

Il est assez curieux que le clergé local du Lac Saint-Jean attaque la Brotherhood comme étant communiste, puisque de toutes les unions affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada et à l'American Federation of Labor aux Etats-Unis, l'International Brotherhood of Paper Makers est probablement celle qui est la plus indemne de pénétration communiste. Son vice-président Arthur D'Aoust a fait récemment de vigoureuses déclarations contre l'infiltration communiste dans les unions ouvrières au Canada.

Si cette campagne remporte un succès, ce peut être le signal pour le lancement d'autres campagnes dans le reste de la province où les unions internationales sont plus fortement établies. Il s'agit de voir si la tactique employée dans le Lac Saint-Jean aura autant de succès auprès d'éléments plus éduqués, et connaissant mieux la situation ouvrière, du reste du pays, et des Etats-Unis.

**Nous voulons savoir**

On nous excusera de revenir sur cette question, mais à venir jusqu'à présent la population n'a reçu aucune explication satisfaisante sur la tragédie de Saint-Rémi d'Amherst. Nous n'en avons pas encore le cœur net.

Les journaux (quelques journaux se sont abstenus de faire connaître les faits au public) ont relaté l'essentiel de ce qu'on a appelé la tragédie de Saint-Rémi d'Amherst. Un enquêteur privé après une visite au village de Saint-Rémi, a décrit les conditions de travail à l'usine de la Canada China Clay and Silica Limited, conditions qu'il donnait comme dangereuses pour la vie des ouvriers. La publication des résultats de cette enquête dans une revue réputée sérieuse a créé tout un remous dans l'opinion publique.

Pressé de questions, l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, a fait savoir que l'usine de la Canada China and Silica Limited avait été condamnée par les services de son ministère au mois d'août de l'année dernière. En faisant cette déclaration, l'honorable ministre se trouvait par le fait même à endosser les conclusions de l'enquête sur les conditions de travail prévalant à l'usine incriminée.

Or le ministre du Travail n'avait pas sitôt fait sa déclaration que les autorités de l'usine en question démentaient par voie des journaux les assertions du ministre. Jamais disent-ils notre usine n'a été condamnée.

Une chose ne peut pas être en même temps et à la fois noire et blanche. Ou elle est noire ou elle est blanche. Ou la Canada China Clay est coupable ou elle n'est pas coupable. Elle ne peut pas être à la fois coupable et non coupable. Monsieur Barrette l'a dit condamnée et par conséquent coupable d'avoir fait travailler des ouvriers dans des conditions impossibles. Les autorités de la Compagnie de leur côté plaident non coupables.

Depuis le démenti de la Canada China Clay and Silica Limited monsieur Barrette n'a fait aucune déclaration. La chose peut s'expliquer, il est en vacances.

Nous comptons bien que dès son retour il voudra jeter un peu de lumière sur toute cette affaire et nous dire exactement ce qu'il en est. — *Le Front Ouvrier.*

**Durham Chemicals (Canada) Limited**

CAP-DE-LA-MADELEINE, QUE.

**Manufacturiers d'oxyde de zinc**

ASSOCIE A :

DURHAM CHEMICALS LTD.  
BIRTLEY, CO. DURHAM  
ANGLETERREDURHAM CHEMICALS AUSTRALIA PTY. LTD  
MASCOT  
SYDNEY, AUSTRALIE

AGENTS DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS :

Harrisons &amp; Crosfield (Canada) Ltd. — Bureau-chef : 297 St-Paul Ouest, Montréal

Bureaux à : Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver

Représentants et compagnies associées en :

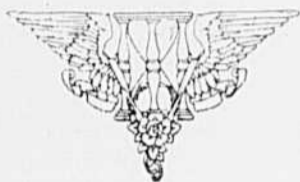
AFRIQUE SUD	CHYPRE	HONGRIE	PORTUGAL
ARGENTINE	DANEMARK	INDES	SUEDE
AUSTRALIE	EGYPTE	ITALIE	SUISSE
BELGIQUE	ESPAGNE	JAVA	SUMATRA
BORNEO (NORD)	FINLANDE	MALAGA	TURQUIE
CEYLAN	FRANCE	MEXIQUE	URUGUAY
CHILI	GRECE	NOUVELLE-ZELANDE	U. S. A.
CHINE	HOLLANDE	PALESTINE	VENEZUELA

**Bienvenue à tous les Délégués**

TELEPHONE 1400

## Three Rivers Shipping Co. Reg'd.

STEVEDORES STEAMSHIP AGENTS  
& GENERAL CONTRACTORS



AMEAU BUILDING  
THREE RIVERS, QUE.  
CANADA

WELCOME  
to  
TROIS-RIVIERES



## St. Lawrence Coaling Limited

TROIS-RIVIERES

## Clause de renouvellement dans les conventions collectives

L'Etat, par la Loi des relations ouvrières, a réglementé la durée des conventions collectives et le mode de leur renouvellement. Citons la disposition:

"15. Une convention collective ne peut être conclue pour plus d'un an, mais il peut être convenu qu'elle se renouvellera automatiquement pour une telle période et ainsi de suite au défaut d'une des parties de donner un avis écrit à l'autre partie dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante ni de moins de trente jours avant l'expiration de chaque période."

Quelle est la portée juridique de la disposition? C'est précisément l'objet de la présente étude.

Au préalable, cependant, il conviendrait de rappeler la situation avant la promulgation de cette loi, et de mettre en lumière les principes qui ont déterminé l'orientation nouvelle.

En vertu de la Loi des syndicats professionnels, la convention collective de travail devint une entité juridique; on y définit sa nature et on y détermina l'étendue des obligations des personnes qu'elle liait ou assujettissait. Quelques-unes des règles du Code de travail français (a. 31 & s.) furent incorporées dans cette législation, mais les principaux articles donnant à cette institution sa physionomie propre, furent ignorés.

Seule la convention souscrite par un syndicat constitué en corporation eut droit de cité; celle conclue par une union dépourvue de personnalité juridique constituait un "gentlemen's agreement", i.e. un arrangement non avenu en droit civil.

La loi laissait les parties libres d'en déterminer la durée. Notre législateur, contrairement au Code français, n'a pas précisé, que la convention à terme fixe ne pouvait excéder cinq ans (a. 31 g), que la convention à terme fixe, venue à expiration, se continuait comme convention à durée indéterminée (a. 31h), et que cette dernière cessait sur préavis d'un mois (a. 31m), de s'appliquer à toute personne voulant s'en dégager.

D'après les principes du droit, la durée des conventions collectives avant l'entrée en vigueur du chapitre 162-A, était assujettie aux règles suivantes:

a) la convention conclue pour une entreprise déterminée ou un terme fixe sans clause de renouvellement, était automatiquement périmée après que l'entreprise fut achevée ou que le terme fut déchu;

b) la convention conclue sans durée déterminée, à moins de stipulation spéciale, était automatiquement périmée au gré d'une personne qui manifestait sa volonté de s'en dégager; on ne pourrait, dans l'espèce, appliquer les règles exceptionnelles de délais-congé de location de maison ou de services.

Mais les parties généralement fixaient comme dans le cas de location de maison, un terme fixe, ordinairement un an, et prévoyaient le renouvellement de la convention pour un même terme au défaut d'une des parties de s'en dégager par préavis donné dans le délai prévu. Il s'agissait donc de conventions pour un terme précis, se renouvelant de plein droit pour la même durée au défaut d'avis de dégagement.

La règle à rappeler, c'est que les stipulations de la convention collective sur le terme, sa prorogation, le dégagement d'une partie et le préavis de dégagement, étaient du domaine absolu des parties, le législateur n'ayant pas formulé de règles sur cette matière.

La Loi des relations ouvrières oblige tout employeur à négocier de bonne foi avec l'association ouvrière majoritaire reconnue par la Commission de relations ouvrières. Cette reconnaissance normalement à une durée indéfinie, elle conserve tous ses effets jusqu'à sa révocation (a. 41) ou jusqu'à accréditation d'un autre groupement (a. 16). La substitution d'une nouvelle association à celle déjà certifiée, ne peut s'accomplir que dans un délai rigoureux et déterminé, à savoir: "du soixantième au trentième jour précédent l'expiration d'une convention collective." (a. 16).

Il résulte de ces dispositions que l'efficacité d'un certificat est fortement influencée par le terme de la convention collective; en un mot, l'incidence de la loi repose sur la durée de la convention. Le législateur, en considérant la convention comme le pivot central des relations ouvrières, dut logiquement s'occuper du terme et des conditions d'un renouvellement automatiquement possible du contrat. La disposition sur la durée se trouve le corollaire nécessaire du droit de reconnaissance statué à l'article 16 en faveur d'une nouvelle association; sans l'article 15, ce droit de reconnaissance peut être illusoire.

Si le droit de reconnaissance est de sa nature un droit public et statutaire, il a le même caractère pour la nouvelle association qui veut être substituée à celle déjà reconnue, ce qui comporte comme conséquence que la disposition de l'article 15 est une règle de droit public et de caractère universel; les parties ne peuvent donc y déroger sans encourir la nullité absolue de leurs actes (Cf. C.c. a. 13 et 14).

Dans les pays latins, la substitution d'une association reconnue est permise après un délai compté de la date de la certification; dans ces systèmes, les stipulations sur la durée sont à la seule volonté des parties.

Examinons à ce point de notre étude, les conventions qui peuvent être soumises à la règle de l'article.

A) Les conventions souscrites avant l'entrée en vigueur de cette loi, soit avant le 3 février 1944, sont assujetties, quelles que soient leurs dispositions sur la durée, au terme et à la prescription sur le renouvellement édictés par l'article 15 (a. 53).

B) Celles conclues depuis la promulgation de cette loi par une association non accréditée, ne sont pas soumises à l'article 15, puisque rien dans la loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective (a. 18). Mais n'oublions pas que comme correctif nécessaire et logique, le législateur a prévu un caractère de précarité à une telle convention et la déclare non avenue lorsqu'une nouvelle association est reconnue.

C) L'article 15 ne peut s'appliquer aux décrets-lois émis sous la Loi de la convention collective (S.R.Q., 1941, c. 163).

D) Cette disposition régit les conventions passées par les associations reconnues, ce qui est actuellement le cas normal.

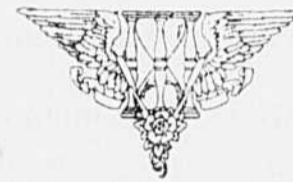
Quelles sont les conséquences du caractère d'ordre public dont est revêtu l'article 15?

A) Alors qu'en vertu de l'article 53, le législateur réduit d'autorité au terme d'un an, avec renouvellement automatique, s'il y a lieu, les conventions en existence lors de l'entrée en vigueur de la loi, au contraire, l'article 15 laisse jouer la volonté des parties, mais limite et détermine minutieusement ce sur quoi elle doit porter. Le domaine des stipulations permises y est précisé, et tout ce qui est en dehors du texte est nul et sans effet.

B) Le contrat collectif naît comme un tout de l'accord des volontés, quoiqu'il comprenne en réalité un ensemble de stipulations ou de conventions individuellement caractérisées et parfois indé-

## J. C. Malone Company Limited

Stevedores and Ship Brokers



THREE RIVERS, P. Q.

Welcome to Trois-Rivières  
from

## Léon Pagé

Président

THE PAGE EQUIPMENT & CONSTRUCTION CO., LTD.

REGIONAL ASPHALT LIMITED

PAGE CONSTRUCTION (QUEBEC) LTEE

CARRIERE ST-AURICE INCORPORÉE

TROIS-RIVIERES, QUE.

STUDIO HEBERT LTEE

PRODUITS DE CIMENT ENR'G.

pendantes les unes des autres v.g. taux de salaires, heures de travail, arbitrage, etc. Mais en interprétant le contrat et en cherchant à préciser la règle qu'il formule, le juriste devra considérer, si possible, comme une unité chaque disposition. Et alors il est logique de soutenir qu'une clause ayant son caractère propre ne puisse être rendue nulle par la nullité dont est atteinte la voisine, à moins qu'elle ne soit un élément essentiel du contrat et des conventions y contenues.

C) Quelle serait la conséquence de la dérogation que comporterait une stipulation dépassant la limite de temps autorisée par la loi? Entraînerait-elle la nullité absolue de tout le contrat ou le rendrait-elle sans effet pour la période de temps excédant celle autorisée par la loi? Le juriste, entraîné par le droit pur, sera porté à annuler tout le contrat, et sa solution sera parfaitement logique. Les praticiens, quelque peu moralistes, seront plutôt disposés à conclure que la durée d'une convention plus longue que celle autorisée par la loi, doit être réduite à celle permise par le texte; ils soutiendront que la durée d'un contrat-règlementation est une somme de jours successifs, un élément divisible, et que, il y a bien lieu de le présumer, le consentement des parties n'a pas porté essentiellement sur tout le temps y prévu, mais sur une certaine succession de jours; ils rappelleront que les tribunaux se refusent toujours à appliquer le "summum jus". On peut donc croire que la Commission de relations ouvrières, la principale intéressée à cette disposition, conclura que le contrat stipulé pour plus d'un an, doit être considéré comme un contrat pour une année.

D) Cette question de nullité se présente surtout dans l'application de l'article 16. Si le contrat fait pour plus d'une année est inexistant, toute nouvelle association peut en tout temps demander la reconnaissance; dans le cas de réduction du terme, elle ne peut se présenter qu'entre le trentième et le soixantième jour précédant l'anniversaire du contrat.

E) L'article 15 statue sur deux choses distinctes: la durée et la prorogation. Il peut arriver que la convention soit valide pour la durée, mais que la nullité de la stipulation de prorogation fasse obstacle à son renouvellement. Mais il va de soi que si la clause concernant le terme est nulle, celle sur la prorogation se trouve à l'être également.

Quelles sont les règles de l'article 15 sur la durée? "Une convention ne peut être conclue pour plus d'un an."

A) Toute stipulation étendant la convention au delà de 365 ou 366 jours, suivant le cas, sera sans effet.

B) La clause de rétroactivité du contrat doit être minutieusement rédigée pour ne pas prolonger la durée au delà de l'année.

C) Le maintien de la convention après terme et durant les négociations de renouvellement, devient une disposition privée de tout effet légal; c'est une stipulation que ne permet pas l'article 15.

D) La convention peut être consentie pour moins qu'un an v.g. 3 ou 6 mois.

E) Doit-elle être nécessairement pour un terme fixe? C'est ce qui semble résulter du statut. La faculté d'établir un terme moindre d'un an dérive de la règle qui fixe un terme précis computable. Il faut donc que la partie d'année soit computable, comme l'année elle-même. La convention pour une affaire déterminée ou sans terme fixe, serait donc à l'encontre de l'esprit comme du texte même de la loi.

La clause de prorogation doit donc contenir les éléments suivants:

- a) le renouvellement automatique de la convention pour une année;
- b) le droit de dégagement d'une partie;
- c) un avis écrit de la partie qui veut s'en dégager;
- d) le délai de dégagement que ne doit pas être à chaque période "de plus de soixante ni de moins de trente jours avant l'expiration", de la date d'expiration du contrat.

Les parties, pour bénéficier d'un renouvellement automatique, doivent insérer dans le texte du contrat toutes ces conditions; si l'une manque, la stipulation sera caduque puisque nous sommes en présence d'une règle impérative. En conclusion, les parties doivent répéter verbatim dans le contrat la disposition de l'article 15; elles ne sont pas généralement aptes à dire la même chose en d'autres termes.

Le législateur, à l'article 15, considère le cas normal, i.e. que dans le délai prévu, une partie fasse connaître sa volonté de ne plus être liée par la convention et que, si elle ne dit mot, elle continue de l'être.

Mais il arrive souvent que la partie veut continuer à bénéficier des avantages de la convention mais avec modifications de certaines clauses, elle fait alors une demande de modifications. La demande de modification n'est pas un avis de dégagement c'est tout le contraire.

Le législateur veut que la règle de l'article 15 soit insérée dans toute convention, il édicte que la convention se renouvellera pour un nouveau terme si elle n'est pas dénoncée. Et comme la partie qui en demande la modification ne la dénonce pas, il faut conclure qu'en un tel cas, la convention est renouvelée telle quelle, malgré la demande de modification.

C'est une solution rigoriste de prétendre que la demande de modification ne fasse pas obstacle au renouvellement sans modifications de la convention. Dura lex, sed lex. La conséquence, c'est qu'aux termes de la Loi des relations ouvrières, l'employeur n'est pas tenu de s'occuper d'une demande de modifications ni d'y donner suite.

Les nouvelles rédactions des lois de relations du Travail tiennent compte de cette anomalie; ainsi le bill fédéral no 288 prévoit à l'article 13, que la révision de la convention peut être demandée par une partie dans le délai de dénonciation.

Notre législateur a donc fait de la durée et du mode de prorogation d'une convention une règle de droit public dont les parties ne peuvent se libérer; il a donné à cette disposition un tel caractère pour assurer la fixation de la période de substitution d'une nouvelle association à celle reconnue. La loi a déterminé cette période en ne se référant qu'au cas d'existence d'une convention, quoique cette dernière ne soit pas obligatoire et que les conditions de travail puissent résulter d'une sentence arbitrale ou encore d'un règlement d'atelier, le texte n'obligeant l'employeur qu'à négocier et non à signer une convention collective.

La loi pourrait fixer suivant un autre mode la période pour substitution d'une association à celle reconnue; elle pourrait accorder cette substitution du 300ième au 340ième jour de la date d'entrée en vigueur de la convention et, à chaque année subséquente, durant la période entre l'anniversaire de ces dates, cette règle s'appliquant également au cas de sentences arbitrales ou de règlement d'atelier agréés par une association reconnue.

Une telle modification législative rendrait inutile l'article 15; les parties pourraient alors convenir à leur gré, ce qui est la norme, de la durée et du mode de prorogation de leur convention collective, elles ne la verraient pas devenir sans effet pour avoir omis un seul mot dans une clause à rédaction impérative.

Les légistes, pas plus que les justiciables, n'aiment les clauses drastiques et ils sont heureux d'en proposer la suppression lorsque sans elles la vraie physionomie d'une institution juridique, peut être conservée.

## Fructueuses négociations du local 375

Le local 375 de l'association internationale des débardeurs (F.A.T.) vient de signer une avantageuse convention collective avec toutes les compagnies océaniques appartenant à la fédération du transport du Canada.

Cette convention collective est un renouvellement de celle de l'an dernier mais elle comporte plusieurs améliorations, entre autres de substantielles augmentations de salaires. Cette convention, au cours de la présente saison de navigation régira les salaires et les conditions de travail de plus de 3,000 débardeurs travaillant dans le port de la métropole.

D'après les termes de la nouvelle convention, tout travail exécuté entre 8 h. a.m. et 5 h. p.m. sera rémunéré à \$1.30 l'heure, soit 17 cents de plus que l'an dernier alors que le taux était de \$1.13 l'heure.

Tout travail exécuté entre 5 h. p.m. et 8 h. a.m. sera rémunéré à \$1.95 l'heure au lieu de \$1.69½ comme l'an dernier.

D'après la convention, toute heure convenue comme étant celle du repas sera rémunérée à temps double si elle est ouverte et toute heure subséquente sera également rémunérée à temps double jusqu'à ce que l'ouvrier soit libéré pour son repas.

Les dimanches, le jour de la fête du Canada et celui de la Toussaint seront rémunérés à temps double lorsque travaillés et les heures de repas de ces jours, lorsqu'elles seront travaillées, seront rémunérées à quatre fois le taux de base.

Ainsi, l'heure du repas du dimanche soir, si elle est ouverte, vaudra \$7.80 au débardeur en devoir qui est converti par le contrat que vient de signer le local 375.

Parmi les autres améliorations obtenues par les négociateurs ouvriers on signale celui de l'obtention de deux hommes supplémentaires par équipe travaillant au chargement sur les remorqueurs de la farine en sacs de 140 livres.

Quant aux débardeurs préposés au chargement d'ammonium nitrate, leur salaire horaire de base sera de \$1.65 l'heure au lieu de 1.30.

Ce sont MM. Hector Marchand, président du local 375; J.-M. Shannon, secrétaire-trésorier; Donat Bibeault, agent d'affaires, René Dufour et Gédéon Grandbois, conseillers, qui ont négocié cette convention que tous les membres du local ont unanimement approuvée avec enthousiasme lorsqu'elle leur a été soumise, alors qu'ils étaient plusieurs milliers réunis au marché S.-Jacques.

Les clauses de la convention ayant rapport aux salaires ont un effet rétroactif au 19 avril alors que les débardeurs ont régulièrement commencé la saison 1948.

### On se plaint de l'assurance-chômage

Ces jours derniers une délégation du Conseil conjoint des métiers de la construction de Montréal rencontré M. Gontran Brisson, président de la Commission Nationale d'assurance-chômage, et lui soumettait les griefs suivants:

1—Que la Commission d'assurance-chômage cesse d'envoyer des ouvriers travailler en dehors de leur district à des taux inférieurs à ceux que stipule la convention en vigueur dans leur propre district.

2—Que cesse la pratique qui veut que des officiers de l'assurance-chômage se substituent aux agents d'affaires des syndicats ouvriers pour offrir de la main-d'oeuvre sur les chantiers de construction.

3—Que les officiers de l'assurance-chômage ne se substituent pas aux examinateurs légalement autorisés pour faire subir des examens aux aspirants d'un métier quelconque de la construction.

On saura sous peu l'attitude que prendront M. Brisson et ses assistants en vue de remédier à l'état de choses dont les ouvriers de la construction se plaignent.

Bienvenue à la Fédération provinciale du Travail de Québec.

TELEPHONE 76\*

Germain & Frère, Limitée

CHAUFFAGE et PLOMBERIE  
HEATING and PLUMBING

237, St-Antoine

TROIS-RIVIERES, P. Q.

Gracieuseté de :

With compliments of :

VOLCANO  
LIMITED LIMITEE

APPAREILS DE CHAUFFAGE  
HEATING APPARATUS

MONTREAL

ST-HYACINTHE, P. Q.

Nos meilleurs voeux de succès

A LA FEDERATION PROVINCIALE  
DU TRAVAIL DU QUEBEC

Que les délégués fassent du bon travail.

Qu'ils s'efforcent de trouver la bonne solution aux nombreux problèmes sociaux qui font face à la classe ouvrière. Tel est notre plus ardent désir.

Le Monde Ouvrier.



**"Better than Ever"**

YES, these famous cigarettes are a sight to delight the eyes of any connoisseur! And they're better than ever today . . . because every Sweet Cap you smoke is now checked, right from plantation to you, by the exclusive process known as "Perfection . . . Check ✓"—checked to ensure you a cigarette that is *nothing short of perfect* . . . in freshness ✓ . . . in smoothness ✓ . . . in taste ✓.



*Perfection... Check ✓*

**SWEET CAPORAL CIGARETTES**

**Votre banque est celle où...**

**Vous pouvez déposer** en toute sécurité vos épargnes, vos documents et vos valeurs...  
**Vous pouvez emprunter** pour améliorer vos affaires, acquitter une échéance, parer à des imprévus...  
**Vous pouvez obtenir** lettres de crédit, chèques de voyageurs, mandats de banque, remise de fonds à l'étranger...

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

*Bienvenue à Grand'Mère et meilleurs vœux de succès à la convention.*

**Grand'Mère Shoe Co. Limited**

*Manufacturers of*

Women's and Children's McKay Shoes

GRAND'MERE, QUE.

CANADA

TELEPHONE 2467

P. O. BOX 329

**City Gas & Electric Corporation, Limited**



TROIS-RIVIERES, QUE.

**L'Agent d'affaires**

Si l'agent d'affaires écrit une lettre  
Elle est trop longue,  
S'il envoie une carte postale,  
C'est trop court;  
S'il assiste à une assemblée d'un comité,  
Il met le nez partout;  
S'il n'y va pas,  
C'est un paresseux;  
S'il essaie de percevoir des cotisations,  
Il est insultant;  
S'il ne réussit pas à collecter l'argent,  
Il est endormi;  
S'il demande conseil,  
C'est un incompetent;  
S'il ne le fait pas,  
Il est orgueilleux;  
Si on le voit à la salle de l'union,  
Pourquoi ne sort-il donc pas?  
Si on ne peut pas le trouver,  
Pourquoi ne se montre-t-il pas de temps en temps?  
Et voilà, peu importe les qu'en dira-t-on,  
L'agent d'affaires va et laisse dire.

**La conférence de l'OIT examinera un traité sur l'organisation du service de l'emploi**

La Conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail qui s'ouvrira à San Francisco, le 17 juin, envisagera l'adoption d'une Convention internationale du Travail, ou traité, demandant aux gouvernements d'établir des services nationaux de l'emploi en vue d'aider à l'économie du plein emploi.

Le projet de cette Convention, qui a été rendu public aujourd'hui dans un rapport préparé par le Bureau international du Travail, sera examiné par les délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers des 55 Etats membres de l'OIT.

Si la Convention est approuvée, les Gouvernements devront envisager sa ratification en dedans de 18 mois. Les pays qui la ratifieront devront modifier leur législation nationale selon les dispositions de la Convention.

En plus de la Convention proposée, les délégués envisageront l'adoption d'une Recommandation concernant le service de l'emploi et examineront la revision de la Convention concernant les institutions de bureaux de placement payants, Recommandation adoptée par la Conférence de l'OIT en 1933.

La Convention du service de l'emploi proposée demanderait aux gouvernements d'inclure la question des services de l'emploi dans leurs programmes nationaux en vue d'aider à l'économie du plein emploi et d'assurer un meilleur usage de leur main-d'oeuvre.

Le système comprendrait un réseau de bureaux locaux dont le personnel serait choisi judicieusement. Des représentants des employeurs et des travailleurs coopéreraient à l'organisation et au fonctionnement du service ainsi qu'au développement de l'économie du service de l'emploi.

La Convention tiendrait le service responsable du placement et du recrutement des travailleurs ainsi que du paiement de l'assurance-chômage.

De plus, elle exigerait que le service de l'emploi recueille des informations sur les offres et les demandes d'emploi; qu'il aide au développement des cours de formation professionnelle; qu'il coopère dans le déplacement des travailleurs d'une région à l'autre et d'un genre de travail à l'autre; et qu'il aide les autres institutions dans l'élaboration de leur économie du plein emploi.

La Recommandation proposée qui a pour but d'élargir la Convention, fournit un modèle-type pour l'organisation et le fonctionnement du service de l'emploi.

La Convention révisée concernant les institutions des bureaux de placement payants demanderait l'abolition des bureaux de placement à fin lucrative en dedans d'une limite de temps déterminée par les gouvernements. Elle permettrait également l'établissement de bureaux de placement privés pour les catégories de travailleurs qui n'entrent pas dans le cadre du service de l'emploi.

En vertu des termes de la Convention de 1933, les bureaux de placement à fin lucrative ont dû être abolis trois ans après la date de la ratification de la Convention et l'établissement de nouvelles institutions a été défendu.

La question des services de l'emploi a été discutée, l'an dernier, au cours de la Conférence internationale du Travail qui a voté en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Conférence de San Francisco en vue d'une décision finale.

*Mme C. Lalongé*

Spécialité: LAYETTES DE BEBES

Trousseaux de Baptême brodés à la main — Robes — Chapeaux — Manteaux pour enfants jusqu'à 14 ans.

1641, rue Amherst

CHerrier 8040

*Bienvenue aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.  
Welcome to Members of the Trades and Labor Congress of Canada.*

**HOTEL ST. LOUIS**

de Trois-Rivières Limitée

C. E. PAGE  
Président

J. E. GIRARD  
Gérant

119 RUE DES FORGES

Téléphone 2480

TELEPHONE 958

**La Compagnie de Construction Laviolette Limitée**

Huilage de chaussées — Construction de routes Travaux publics

BITUMINOUS SPRAYING — ROAD CONSTRUCTION PUBLIC WORKS

429 AVENUE LAVIOLETTE  
LES TROIS-RIVIERES, P. Q.

*Welcome to Three Rivers and Best Wishes for a happy stay*

**MILLER'S BRASS FOUNDRY**

*Manufacturers of*

BRASS, BRONZE, BEARING BRONZE, ACID RESISTING BRONZE, ANTIMONIAL LEAD & ALUMINUM CASTINGS

791 Hertel Street Phone 1157 THREE RIVERS, QUE.

TELEPHONE: Office - Bureau 773 Night - Nuit 3407

**H. E. HOWE LUMBER CO.**  
LUMBER DEALERS — WHOLESALE AND RETAIL

MARCHANDS DE BOIS — GROS ET DETAIL

Lumber Rough and Dressed — Bois brut et plané  
Hardwood Flooring, Doors, B. C. Fir — Plancher en bois dur, Portes, B. C. Fir  
Distributors for Products of — Distributeurs pour les produits

BISHOP ASPHALT PAPERS LTD.  
Office and Yard — Bureau et Cour

2200 Bellefeuille TROIS-RIVIERES, P. Q.

*Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs vœux de succès*

**J.-A. Chevalier & Fils**  
INCORPORÉE

Epiciers en Gros

Victor Chevalier LES TROIS-RIVIERES, P. Q.

# ANGLIN-NORCROSS CORPORATION LIMITED

CONTRACTING ENGINEERS  
AND BUILDERS

MONTREAL  
892 Sherbrooke St. W.

QUEBEC  
253 St. John St.

HALIFAX  
Nova Scotia

TORONTO  
57 Bloor St. West

FONDEE EN 1860

Bienvenue aux délégués

Welcome to the Delegates

# GIRARD & GODIN LIMITEE

Manufacturiers de Fournitures Funéraires  
de Toutes Descriptions

Fabrique et Bureau  
Rue Bellefeuille  
LES TROIS-RIVIERES

Succursale  
34, Ouest, rue St-Paul  
MONTREAL

La plus importante industrie du genre au Canada.



MAY AN OUTSTANDING SUCCESS  
MARK THE OCCASION  
OF YOUR  
CONVENTION

"Without the slate  
it is not a Slater"



# SLATER

FOR MEN AND WOMEN

## About Wages and Prices Free Trade Unions or Communism

It is a fact that wages never have kept pace with prices in a rising market. They are not keeping pace today. Prices are still going up while wages are lagging. It is also a fact that wages drop farther than prices during a depression; the jobless man without a paycheck cannot pay any price whatever, no matter how low. So, both when prices are inflationary and when they are in a state of collapse, the working man, the wage earner is hurt more than any other group in our society.

Only when prices are high enough to sustain a modest profit without exciting buyer resistance, and when wages creep up to a more or less stabilized relationship with prices, does the toiler get anything like a break. Both inflation and deflation are bad.

Strangely enough, holding wages down doesn't keep prices from advancing though every time wages go up a point, prices advance two. Often prices go up while wages remain stationary. That is because wages, after all, have little effect on prices, especially in a period of shortage such as we are now passing through.

It's human to want more money, so that we can raise our living standards, buy more of the good things we all want. That particular urge, as well as rising living costs, adds pressure to the wage line. It also makes sense that in an economy such as ours, when a more perfect balance between production and demand has been reached, living standards should advance and wages should rise so that those who toil, and who comprise the greatest of all markets, can buy their share of what is produced. It is lack of buying rather than lack of demand which brings on depressions. Remember in 1930 the warehouses were jammed with shoes, clothing, machinery, processed food, yet no one could buy.

Recent over-publicized price-cutting by Big Steel and some of the electrical outfits will have no influence on prices generally, and none was honestly expected. The tricks were shown to the public for two purposes: to make it appear that working people, by demanding higher wages, were causing prices to go up, and, second, to prevent wage raises which reduce profits.

"If, in the months and years immediately ahead, you see the organized workers of America engaged in a struggle to preserve certain rights, which they feel are basic and fundamental to the continued existence of our free trade union structure, keep in mind that the major difference between our philosophy of government and that which prevail in totalitarian countries lies in the freedom of the individual. Remember, if you will, that there never has been a free trade union where dictatorship existed, nor a dictatorial government where there were free unions.

There are no strikes in Russia. There are no closed shops in Russia. Then again, there are no profits for private employers in Russia. Incidentally, there are no private employers in Russia."  
George MEANY

Compliments of

CASSIDY'S LIMITED, Montreal

### QUI EPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce que l'on gagne: c'est ce que l'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. De petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire ou de vos revenus. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000  
531 bureaux au Canada  
65 succursales à Montréal

Compliments  
of

INTERNATIONAL FERTILIZERS LIMITED

QUEBEC CITY

Tel. CHerrier 2171

### EASTERN STEEL PRODUCTS LIMITED

Everything you need in Sheet Metal Work, including:  
Garage Door Hardware, Metal Lath, Steel Roofing,  
Poultry Equipment, etc.

1335 Delorrimier

Montreal

Maison fondée en 1885

## S. VESSOT COMPANY LIMITED

FONDERIE DE FONTE, CUIVRE ET ALUMINIUM

Nouvelles moulages à marteaux, deux cylindres  
(nouveau principe)

Machines Vessot à rouler le grain

Malaxeurs à moulée

Moules pour la fabrication de tuyau en béton

Pelles à tracteur se reliant à tout tracteur FORD

JOLIETTE, QUE.

BIENVENUE

WELCOME

## Le Nouvelliste

TROIS-RIVIERES

Le Quotidien de la Vallée du St-Maurice

The Only Daily in the St. Maurice Valley

## Need Better Public Relations

The labor movement has progressed over the years very closely in accordance with public understanding of its fundamental principles. That it has progressed so long and so far is the best evidence that those principles are basically sound.

The greatest need appears to be for still better understanding, on the part of all people, in and out of the labor movement. That means, first of all, better "public relations," beginning right in the home and continuing through the local community right up to the national level.

For a long time, the official union journals and local labor publications have carried the burden of getting "the message" down to the level of the individual and the home. They have done a mighty good job, all things considered. And it is well that they have, for scant consideration is given the labor viewpoint by the daily newspapers, the radio and other mediums of news and views.

This much can be set down as a proved fact; the more that people in general know about the labor movement and the better they understand its fundamentals, the greater is their appreciation of its practical contribution to the social and economic progress of every individual citizen, of every community and of this great nation.

The "free enterprise" system, which has been brought to its nearest perfection here in America, will remain free and productive and profitable only so long as labor is free—free not only to organize and bargain collectively, but also to share reasonably in social and economic benefits of well being.

## Our Goal of World Peace

Free enterprise or communism is supposed to be the main question confronting the world to-day.

However, this not true since a third world war, with the resulting loss much greater than from the first two combined, could produce only chaos and certainly neither communism nor free enterprise as we know it now.

The basic issue therefore is peace and the possibility of continued progress or war and almost universal destruction.

Thus every patriotic citizen has the duty of doing his share in solving this problem and the following seems one logical method of approach.

Peace is based on tolerance, tolerance results from understanding, understanding proceeds from knowledge and knowledge can only come through contact.

Thus the individual promoter of world peace on either side of the iron curtain must seek its elimination as his first objective.

Let us organize sports, cultural and artistic groups who will apply to the Canadian and Russian Governments for passports to Russia with the object of contacting their counterparts. At the same time an invitation should be extended to Russia to send similar groups to the Western world.

It is essential that we make every possible effort to break the present vicious circle of suspicion and counter suspicion through a positive act of this nature.

Peace between Canada and the United States is not due so much to a treaty signed over a hundred years ago as to undefended border constantly crossed by the citizens of either country.

J. R. HARRISON, D.C.  
564 Victoria Avenue,  
Windsor, Ontario.

# Tobin Ponders Lewis Conviction We Can Show by Example

By DANIEL J. TOBIN

Just before going to press with this issue of the journal we heard the news over the radio that Judge Goldsborough had found John L. Lewis guilty and had fined him personally \$20,000 and that he had fined the Mine Workers \$1,400,000 for contempt of his court. We understand that Mr. Lewis and the Mine Workers will appeal this case.

We have nothing to say on the merits or demerits of the stoppage of work of the Miners which the Mine Workers' president claimed was a voluntary act on the part of the miners and was not a strike.

What we are impressed with is the statement of Judge Goldsborough, which in substance was that International Unions would be held responsible for the actions of their membership.

What that means is something difficult to understand. I have not yet read his complete decision on that particular matter but I believe he qualified it by stating "mass action" of the membership such as took place in the voluntary stoppage of work by the miners.

I don't know what Judge Goldsborough had in mind but let us analyze the situation just briefly until we have further information.

For instance, suppose a strike takes place in Chicago or in San Francisco which has not been approved or ordered by this International Union. The men go out on strike in protest of the actions of the employers. They are human and they get impatient at the stalling tactics practised by some employer groups.

In such a strike, industry is tied up as a result of a general stoppage of work by the Teamsters. Under Judge Goldsborough's decision the International Union would be held responsible if the courts interpret that such a decision would apply to such a situation.

Well, what is the International expected to do then—order the strikers back to work and say the strike is illegal and unjustified?

That would be practically breaking the strike. While the International Union has not sanctioned the strike nor has it been requested to sanction the strike, the International might feel that the men were somewhat justified in their action although the International is bitterly opposed to a violation of the usual procedure of conferences and conciliation.

Suppose the International does order the men back to work and the men refuse to obey. That won't do anything except give greater encouragement to the employers to fight on, knowing that the local union can't continue very much longer because the International has spoken against the strike.

In such a case the International Union would be acting as a strike-breaker against its own local union.

Remember this, that we have ordered men back to work when we believed they were unjustified in going out without using all the channels of adjustment and without asking for the approval of the general executive board.

We have done this but we also have refused to condemn strikes when we felt that the men were justified in taking action for higher wages and better working conditions even though they had not followed the rules or procedure to the letter.

If we order the men back to work and they refuse, is the International supposed to expel the organization from the International Union—five, ten, twenty or forty thousand members?

The local unions can carry on for many months without their affiliation with the International Union. Eventually, of course, they need the prestige and help of the International Union. They will return in time. But will that settle the dispute in which industry and labor are involved? Of course it will not. It will only make the situation worse.

I think it was Chief Justice White who made the statement in the 29-million-dollar fine in the Standard Oil Company case, imposed by Judge Landis, that there are reasonable and unreasonable trusts and combinations. There are reasonable, unauthorized strikes, even though the union laws are not carried out to the letter.

Some wise lawmaker made the statement many years ago when the Supreme Court had very few friends of labor and before the days of Franklin D. Roosevelt that "the rule of common sense should apply in all decisions of law."

Oh, yes, I know the answer from the judiciary to that. It follows: "That's the law. We have no way of deciding against the law. You change the law," etc. But we know better. Judges have been known to "read into the law."

So we have the two extremes and, as has been stated in this journal more than once in the last two or three years, labor now is going to be persecuted and prosecuted by the enemies of labor, many of them making the laws in both state and national legislatures.

It is up to labor to protect itself by organization and loyalty and faithful adherence to the laws of the land until we repeal or amend those laws.

Those who persecute labor are mostly among the big corporations. They are just pouring coals of fire down on their own heads because you cannot crush by fines and jail sentences unions or large groups of organized workers who have obtained nearly everything they have from the trade union movement.

The government and the laws and the labor haters will only intensify the hatred of the workers for the opposing classes that oppress them.

That hatred will increase and we will have bitter class divisions in this country and the workers who have benefited from organization will be vastly in the majority.

Again I repeat, the creators of Communism and every other dangerous "ism" which I despise in our country are those lawmakers and those employers who now seem to have control.

I believe the majority of our American people are just and fair, but a minority of capitalists and others in the legislative halls of the nation are going to destroy the splendid understanding created and continued during the years from 1933 to 1946.

This is too bad for America—the only country where workers and honest free enterprise really prevail, and where it is now seriously endangered by unnecessary and unjust laws against the workers.

Viewed from the historical perspective, American leadership of the democratic forces of the world has come with unprecedented suddenness. It took England centuries to reach a comparable pinnacle of power and prestige which found its climax in the Victorian era. The same thing was true of France in her great days. Now, only a few years after our long-established policy of isolation was abandoned, all the Western powers are looking to us to blueprint the future.

We have assumed this leadership at a time when some of the most difficult and dangerous issues the nations have ever known are coming to a head. And the fate of the world depends to a greater degree than most of us realize on the wisdom of the American people and their government.

Many may still believe that our obligation can be discharged entirely through economic relief, military support, and other purely material factors. That attitude could be a sure road to disaster. Material things will gain nothing unless they are backed up by an example that will help to reestablish ethical and spiritual values in the Western world.

Most of the troubles of the world, from economic depression to war itself, can be traced back to a single cause. That cause is Statism—the idea that the people exist for the government, instead of the government existing for the people. That has been the philosophy of every dictatorship from Mussolini's to Hitler's to Franco's to Stalin's. It has led to the planned terrorization of whole peoples, and to a complete degradation of every ideal of freedom and the dignity of man. It has even made alarming progress in England, where socialism is gradually following the same old course that has led to oppression in a dozen countries, and we are beginning to feel the bite of it in the United States through the continued expansion of government authority.

What can the United States show the world by example? First, and most important, it can show that the principles of equality, freedom and opportunity for all on which this country was built are not out of date. It can then show that the free enterprise system, which the government can regulate but with which it was never intended to compete by the founders of our country can do infinitely more to raise the standard of living of a people than any other system. Lastly, it can prove that a nation can achieve greatness and power through encouraging the individual abilities and ambitions of its people instead of through coercion and brutality and suppression of debate.

This is a permanent contribution that America made to the world.

## Who Is This Man?

Who is the worst paid man today,  
With haggard look and hair turned grey;  
Who's blamed when things don't go just right,  
Who gets no rest by day and night?  
Though never having been to college,  
He must possess the widest knowledge  
On rules of pay and hours of labor,  
And how to keep peace with one's neighbor.  
On income tax and how it's paid;  
What's best to say and when to say it;  
The how and which, and why and when  
Of all the problems known to men.  
If with the foreman he's agreed,  
He's sold the men or been weak-kneed.  
When for the men he's tried to cater  
He's called a damned agitator.  
Who is this chap? What? Don't you know him?  
Or just how much you really owe him?  
This chap, whose torment is assured,  
Is no one else than your Shop Steward.

*Authorship unknown.*

## La Machinerie "OMEGA" Limitée

PLANS DE CONSTRUCTION POUR MEUNERIES

Assortiment complet de machineries des plus modernes pour meuneries

Informations fournies sur demande

390 Avenue Mondor

ST-HYACINTHE, P. Q.

★ *Canada's Finest*  *IN THE SERVICE OF THE PUBLIC* ★



### Men of the Railroad

Men of The Railroad—serving the nation twenty-four hours a day, every day. On their abilities depends the functioning of our great commercial arteries, The Railroads.

Serving in quiet, unassuming fashion these Men of The Railroad have helped make Canada's transportation system one of the finest.

Men like these, some of Canada's finest, are in the service of the public—at your service.

**DAWES BLACK HORSE BREWERY**

# What Makes a Good Union Leader

By ALFRED E. JUSSETT

## Sincerity is Basic Need

The building of a high type of Union morale and loyalty to the Union can only be done by leaders who believe in what they are doing, and know why they are doing it. By leaders we do not mean only officers, we mean also the active members, the ones who stand up and are counted and can be counted upon to carry the load, any load, without being asked to do so.

The true Union man is not a chest-beater or seeker after publicity. He simply believes in Unions and is willing to help the cause along. This he does by taking the Union's side in day-to-day conversation, and by helping fellow workers understand their job and their rights on the job.

Not all who need assistance ask for it. Many workers have questions which the good Union Administrator, by a friendly manner, can bring to light. Many a timid member has been given confidence by feeling the sincerity of the Union Representative.

## Understand Industry Problems

A Union leader should have an intelligent understanding of the problems peculiar to the industry. He should appreciate management's position in a plant or shop. He must be able to separate true from imaginary grievances.

Knowing the problems of the industry can result in more fruitful gains when negotiating contracts. Appreciating management's point of view will, in the long run, add up in getting things done. If nothing else — it prevents making the error of under-estimating the other side.

Imaginary grievances should not be arbitrarily brushed aside; to the particular worker the problem is real. Technically he may have no case for the grievance procedure but still something is troubling him. The good Union Representative will find out just what is bothering the worker and intelligently explain it away; thus an imaginary grievance is settled.

## Be a Good Listener

It must be pointed out that the ability of a Union officer to listen can do much to build good Union morale among members.

Good listening means sympathetic listening. Look at the person, hear his entire story. Ask questions which will make it easier for him to speak; questions which will also give the necessary information to be helpful.

Just as one can read between lines, one can also listen between words. When this is done the member senses that he is talking to an understanding listener, not only to a listener.

## "I Did It"

A Labor leader should not be a prima donna. If he does a good job he will be given credit. The masses have a keen sense of weighing leaders. The faker and phoney is quickly discovered.

Naturally one likes to have his work appreciated. If there is any drum beating to be done let others do it; it may not be as loud but it will be a much finer note.

It is not "my Union" but "our Union." Not "I did it" but "we did it." This is true even if a particular job was done by one individual, for it was the strength of the membership he represented which gave him a power beyond his own mere self.

## Cliques and Factions

Cliques and factions can easily wreck a Union. A good Union Administrator should avoid being identified with any. He should work with all who desire to promote the general welfare. However, he should not concentrate his cooperation with any small group — no matter how well intentioned. Other groups are also entitled to consideration.

Small groupings are not necessarily ill-intentioned; many have excellent motives. Perhaps all that is needed is a program which will bring the various groups together.

A night of entertainment, a day of sports, an educational program or organizational drive contributed to by all sections of the Union cannot only be worth-while in itself but can also be the vehicle for unifying groups and factions.

## New Members

Large Local Unions should have new membership classes. A few nights devoted to instruction and explanation of the basic principles of Union organization, the history of Labor, the record of your own Union — from a Local as well as National standpoint, will pay dividends.

Copies of existing contracts, the Constitution and By-Laws should be given each new

member. Call attention to important rules and customs. A mimeographed or printed leaflet can easily do this, and explain such things as meeting requirements, dues, fines, assessments, sick and death benefits.

Follow the ritual of initiation. At heart we are all little boys and girls and impressed with the dramatization of an important occasion. Being initiated into a Union is a dramatic moment and the more dignified the ritual the deeper the impression.

Shop Stewards should follow up on the job the work of helping new members with information, literature and general helpfulness. When a worker sees that his personal interest is being looked after, we can rest assured that his loyalty for the Union will increase.

## Education

Every Union should have an education program throughout the year. It need not be elaborate but it must be planned. Included might be a few speakers, such as visiting Union officials from other labor organizations, lecturers from local colleges and Universities, and civic and governmental leaders.

Many people outside of Unions are friendly to labor and would readily give an hour of their time to speak to a Union.

To make the evening more interesting have a question and discussion period following the speech or lecture.

Local colleges and high schools have debating teams which could be included to display the forensic abilities before a labor audience. Try inviting such a team when they happen to have a question of vital interest to labor.

In cities where repertory playhouses exist quite often a play of social significance is given. Arrangements can be made for block seats at moderate prices. On nights like this the member will want to take his family and friends.

One of the best vehicles for education is the Labor paper. Unfortunately most of them could be greatly improved. Too many are more concerned with advertising than with news and information. However, there is always some valuable material sandwiched in which, when attention is called to it, can add to the fund of knowledge.

Another medium of education is the film strip. These are available at low cost or free, and many are with color and sound. An increasing number of films are becoming available which carry a real message.

An educational program to be effective must be planned and directed. This requires a Committee which has an appreciation of the problem and is willing to meet periodically to guide the program from day to day and throughout the year.

And is is not only the planning which is important. It is such little things like seeing that everybody is on the mailing list for Union papers, that each receives every leaflet and notice, and is informed when the next educational program will be given.

More colleges and Universities are having summer institutes for Labor Unions. International Unions such as the Amalgamated Meat Cutters and Butcher Workmen have been sending upwards of a hundred representatives to the School for Workers at the University of Wisconsin. A Local Union, able to afford it, should send one or more to such labor institutes. If this is not possible, they could pay the tuition for a few members to the numerous night classes which many University Extension Divisions make available in the larger cities.

## A Broad Outlook Needed

A good Union leader will have an appreciation of more than merely the problems of his Union, and particularly industry.

The average worker reads and understands too little about National issues and world problems. He little realizes the significant role labor can play in National affairs.

It is the Labor Leader's duty to interpret in some measure the economic, social and political trends. By pointing out the impact on Labor's standard he can build that labor movement consciousness so necessary to good Union morale.

Organized Labor is an important element in our National economy. It has not yet come of age. Much of this is due to a lack of understanding, and individualistic attitude of its members and leaders.

A broader outlook is necessary. An appreciation of the historical scope of the labor movement and of the momentous possibilities for improving the social order not only makes for intelligent National and world citizenship, but also for sound trade unionism.

BIENVENUE

AU CHATEAU DE BLOIS

TROIS-RIVIERES

Quartiers généraux de la convention



WELCOME

TO CHATEAU DE BLOIS

TROIS-RIVIERES, P. Q.

Convention Headquarters

## Mackinnon Structural Steel Company, Limited

STEEL PLATE and STRUCTURAL WORK



SHERBROOKE, QUE.

CANADA

Tél. L'Ancester 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS

(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres

des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

CONRAD LAJOIE

Wholesale Grocer

SHAWINIGAN FALLS

Compliments of

Fleischmann & Morand

CONTRACTORS

69 — 4th ST.

SHAWINIGAN FALLS

St. Hyacinthe Taverne

CHOQUETTE & FILS ENRG.

424 rue Saint-Simon

ST-HYACINTHE

Welcome to Three Rivers

FEDERAL 5¢ TO \$1.00 STORES, LIMITED

268 Des Forges

TROIS-RIVIERES

Welcome To Shawinigan Falls

SHAWINIGAN TERMINAL RAILWAYS

SHAWINIGAN FALLS, QUE.

PHIL. LEVASSEUR NETTOYEUR — CLEANER

Teinturier — Presseur Dyer — Presser

SHAWINIGAN FALLS 144, 4e RUE — Tél. 2092

GRAND'MERE 633, 4e RUE — Tél. 4453

Compliments of

J. H. BRYANT, Limited

Quality Beverages for over half a Century

SHERBROOKE, QUE.

Careless Christians

This notice appeared in a western Kentucky newspaper: "Positively no more baptizing in my pasture. Twice here in the last two months my gate has been left open and before I chase my heifers all over the country again, all the sinners can go to Hades."

Yes, Both Ways

"Hi Jim," cried Sam, meeting a buddy for the first time since the end of the war. "Did you marry that girl you used to go with or are you doing your own cooking and darning?"

"Yes," replied Jim.

# The Consistent Progress of the A.F. of L.

By BERNARD TASSLER

There are people aplenty, unfortunately — and organizations, too — whose firm conviction it is that money is everything, that money comes before all else, that in the event of any conflict between pelf and human beings, pelf will naturally receive priority.

The National Association of Manufacturers and its adherents, both in industry and in the nation's legislative bodies, not to mention the press and dozens of other spheres of life, are prime examples of believers in the doctrine that the rightful aspirations of average citizens are of no importance and should be derided, rebuffed and squelched.

This article is not going to deal with the National Association of Manufacturers, but with an organization which is no more like the NAM than slavery is like freedom.

The subject of this brief composition is the American Federation of Labor, a great American institution which has been exerting itself on behalf of the millions who toil since 1881 and which has done more than its fair share over the years to make our beloved country one of the most successful democracies in all history.

The AFL has consistently held that people — the needs, the hopes, the desires of people — come first. This does not mean that the AFL is opposed either to the American free enterprise system or to the legitimate rights of capital.

On the contrary, the federation has always approved and supported and defended our economic system and the right of the employer to seek and make profits.

The free enterprise system, in fact, probably has no stronger champion anywhere than it has in the American Federation of Labor.

But the Federation does insist that humanity's needs are not to be kicked into a corner; that the right of the average American to a job that will provide him and his family with a decent standard of living, under fair conditions of employment, is not for one moment to be regarded as a right inferior to the various rights of the business man.

What the American Federation of Labor stands for has been chiselled into the cornerstone of the AFL Building in Washington. The inscription says: "This Edifice Erected for Service in the Cause of Labor — Justice — Freedom — Humanity." The AFL is serving in the same cause today, in 1948, as in 1916 when the cornerstone was moved into place.

Serving humanity, the American Federation of Labor is a human institution, with the need to grow and advance if it is to avoid slipping backward and dying. How is the AFL meeting this test? The answer should be obvious. The AFL is alive, alert and growing constantly, an institution whose future will be bright, it would appear, just so long as the American people remain free.

The AFL has grown in many ways in recent years, but when one is talking about organized labor, one is interested first in knowing about organizational growth. The facts are simple and conclusive.

In little more than a decade the federation's total dues-paid membership has shot upward from less than 3,000,000 members to some 7,500,000. Any impartial observer would be compelled to admit that such a huge membership increase in a ten-year period "ain't bad."

But if the American Federation of Labor had confined itself to adding members during the past ten years, its achievement would be rather hollow.

The record shows, however, that the AFL during these years was in the forefront of the battle against German and Japanese barbarism, starting not in 1941, not in 1939, but soon after Hitler's rise to power in 1933 and soon after the brutal militarism of Japan committed its first excesses.

And the record also shows that before the war and since the war the AFL has fought vigorously for progressive legislation, for higher wages, for better working conditions, for security for the wage-earners of every classification and for their wives and children.

And the AFL has fought and is fighting for peace, by supporting the European Recovery Program, by giving every possible assistance to democratic working people in other lands to enable them to resist the Communist offensive.

And now, here at home, the AFL has launched a far-flung program of political education which historians of the next generation may well call one of the most important of all the contributions the federation has made to the preservation and strengthening of American democracy.

The legitimate aspirations of working people cannot be realized unless their organizations are permitted to function. Their unions must be strong enough to win for their members the wages and conditions which their members want and to which they are clearly entitled.

The anti-union employers have succeeded in putting hobbles on the workers' organizations by the legislative route. While workers by the millions failed to exercise the franchise, the NAM and its cohorts, in November, 1946, won control of both houses of Congress. The passage of the employer-serving Taft-Hartley Act followed.

This deed of the Tories — the unholy combine of reactionary northern Republicans and reactionary southern Democrats — was a challenge to American labor.

That challenge has been accepted.

Today, in hundreds of cities and towns throughout the nation, American workers are being aroused to their duties not merely as trade unionists, but as citizens.

They are determined that from now on their will, as voters, will be registered at the polls. Not only in 1948 and not only in national elections, but every election day, and whether the offices to be filled are national, state or local.

It's the old, old struggle between the people and the greedy, selfish, crafty few. It's the old fight between freedom and slavery. It was the issue in 1776 and again in 1941.

The Tories never change and never learn. Fortunately, in our country they are greatly outnumbered. There are ten thousand average working people for every Taft-minded tycoon. And when it comes to counting the votes, the little guy's vote is just as important as that of the president of the National Association of Manufacturers.

Political education among the millions of wage-earners is taking place now. It is taking place at the grass roots, which is salutary.

But as this process of education moves along, in Louisville and San Francisco, in Rochester and Springfield, in Birmingham and Chicago and hundreds of other communities, let it not be forgotten that this historic development, so vital to the well-being of this democratic nation, was started by the American Federation of Labor at its annual convention in October, 1947.

Working and fighting during the recent war to help defeat the enemies of mankind, working and fighting throughout the 67 years of its existence to enhance the economic welfare of those who make up the largest part of the nation's population (and thus promoting the welfare of the nation as a whole), exerting itself to break the political stranglehold of the labor haters — that is the record of the American Federation of Labor.

Having such a record, the American Federation of Labor is obviously the equal of any and the superior of most other national institutions as a progressive, constructive, liberal force. And therefore any wage-earner who is a part of the American Federation of Labor may hold his head high in any company.

The AFL, as a human, living institution, is not perfect; but if America has any organization, in any field, which has been more often right and accomplished more good than the federation, the present writer, for one, has never heard of it.

For millions and millions of families the American Federation of Labor has meant better food and more of it, better clothes and more of them, shorter hours of work and therefore happier family life — and a score of other advances, tangible as well as in tangible.

Yes, the American Federation of Labor may have a small imperfection here and a minor shortcoming there; but, taken all in all, it is clearly a wonderful institution, surely one of the glories of a wonderful and (despite the Tories) still democratic land.



**ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE**  
*chez*

**Dupuis Frères**  
RAYMOND DUPUIS, président. A. J. DUGAL, v. p. et ger. gén.  
865-est. rue St-Catherine MONTREAL

*Au service du public depuis 1868*

*Bienvenue aux Trois-Rivières et meilleurs vœux*  
*Welcome to Trois-Rivières and best wishes*

Téléphone 10 Casier postal 10

**Cyrille Labelle & Cie**  
DE TROIS-RIVIERES  
MARCHANDS DE FER

120, rue Des Forges LES TROIS-RIVIERES

**Chevalier & Larose**  
60, rue MERCIER  
SHAWINIGAN FALLS, P. Q.  
Agents MOLSON'S

*Welcome to Three Rivers and best wishes for a happy sojourn*

**Alex Macrae Company**  
LIMITED  
P. O. BOX 305 THREE RIVERS, P. Q.  
SUPPLIER TO PAPER MILLS OF  
LUMBER — PLUGS — PANELS — HEADS — PLATFORMS  
SUCTION BOX COVERS — BLOW PIT BOTTOMS  
*We Solicit Your Enquiries*  
MARGARET MACRAE, President E. H. LETCH, Vice-Pres. Mgr.  
DAY: 1869 TELEPHONE NIGHT: 894

**GARAGE R. LAMOTHE, LIMITEE**  
Vendeur Autorisé des Automobiles DODGE et DE SOTO  
Camions DODGE de toutes capacités  
Pièces de rechange authentiques Chrysler

Show Room — 4564  
Réparation — Tél. 2101 Salle de vente — Tél. 5812  
24, 4ème Rue 39, 4ème Rue

SHAWINIGAN FALLS

*Regarde Claire VOILÀ le déjeuner que je préfère!*



**Ogilvie**  
MINUTE Oats  
Petite Flocons CUISON RAPIDE

Un procédé spécial de préparation donne à la farine d'avoine Ogilvie un cachet particulier, une saveur exceptionnelle, délicieuse. Faites de la FARINE d'AVOINE OGILVIE votre céréale habituelle pour le déjeuner. Elle ne contient pas d'écailles.

Elle a MEILLEUR goût et elle est MEILLEURE

FARINE d'AVOINE OGILVIE

*It's Gonna Be Fun!*  
"Ah, my dear!" the oyster cried to the lady oyster by his side.  
"We'll soon be in an awful stew— But it will be fun, getting stewed with you!"

**Slack Brothers**  
WATERLOO QUE

Canadian Pacific Express — Canadian National Express  
Wholesale Growers of  
**GREENHOUSE PRODUCE**  
Specialties: MUSHROOMS, RHUBARB, CARNATIONS  
WATERLOO, QUE.

COMPLIMENTS  
OF  
**KRAFT FOODS LIMITED**

COMPLIMENTS  
of  
**Canadian Car & Foundry Co.  
Limited**

Compliments  
of  
**SOUTHAM PRESS  
MONTREAL**  
  
1070 Bleury Street MONTREAL

**JULIUS KAYSER & Co.**  
LIMITED  
  
Hosiery  
Underwear  
Gloves  
  
SHERBROOKE, QUE.

### Three Rivers on the March

Paper is king in the French Canadian community of Three Rivers, Quebec. From Quebec's northern forests, down the St. Maurice River, 12 million logs have come to Three Rivers so far this year. Its three paper companies are turning those logs into pulp and paper products worth close to \$50 millions. On the current export ratio it means that the equivalent of more than 42.5 million U.S. dollars is being produced there.

That is part of French Canada's solution to the dollar crisis—to produce more of the goods the United States is willing to buy. What has been the effect on Three Rivers?

Here are just a few of the results:  
In the city of 47,500 employment is around the 11,000 mark, up 2,000 from last year;

Average weekly wage is the fifth highest in any Canadian city—\$36.77 at Aug. 1, compared with \$29.36 in 1945.

The city's tax rate has been reduced from \$3.53 in 1941 to \$2.47 in 1947; \$2.36 in 1948. Its net debt cut from \$9.3 millions in 1941 to \$7 millions.

Who are these prosperous people? Of the population of 47,500, 93 out of every 100 are French Canadians; there are approximately 8,400 family units, or an average of 5.6 persons per family. The sexes are about evenly divided and they are young; roughly 75% under 40 years of age.

Three Rivers' citizens are intensely religious; 96% are Roman Catholic, proud of their Ursuline Convent built in 1697, from whose cloisters the nuns withdrew this year for the third time in the 200 years. Also revered is the Cap de la Medeleine shrine, across the St. Maurice from Three Rivers.

In the political field Three Rivers is represented in the Quebec Legislature by the province's premier, Maurice Duplessis.

#### Strike are Rare

A large percentage of the city's workers are union men. In the paper industry there is the International Brotherhood of Pulp & Sulphite Workers and the International Papermakers' Union, Iron and Steel workers are represented by the International Brotherhood of Foundry Employees, and railroad line men by the International Brotherhood of Maintenance of Way Employees. Other unions operating in the city are International Typographical Union, International Union of Operating Engineers and the Catholic Workmen's Union.

Unions have a good name in Three Rivers. There have been few strikes; the last one of any importance was as far back as 1936.

In the aggregate, these facts make Three Rivers a city which is truly representative of the French-Canadian market. One large soap manufacturer considers it one of the best testing grounds for new products in the province.

Roughly 50% of Three Rivers workers are employed in the three paper mills—Consolidated Paper Co., Canadian International Paper Co. and St. Lawrence Paper Mills. Their combined output this year will be close to 430,000 tons of newsprint, 27,000 tons of woodpulp, 46,500 tons of kraft paper and 14,000 tons of paper-board and wrapping paper.

But Three Rivers is not a "one-industry" city.

As indicated in the accompanying table, one of the largest industries is Wabasso Cotton Co., manufacturer of cotton yarns and cloth. Heavy industry is represented by Canada Iron Foundries, manufacturer of marine engines, paper machines, steel plates, etc. Further diversification is provided by Dominion Manufacturers Ltd., makers of caskets and undertakers' supplies, while Shawinigan Water & Paper Co. supplies and feeds the electrical power to the cities industries.

#### Geography a Factor

Three Rivers industrial life is, however, largely what geography and history have made it. Situated at the junction of the St. Maurice and St. Lawrence Rivers, it is "down the line" from the huge St. Maurice power development. This, plus the fact that it is on the southern tip of the St. Maurice basin timber lands, has been almost entirely responsible for the comparatively recent growth of the pulp and paper industry in the city.

Canada Iron Foundries, on the other hand, is truly a historic industry. In 1663, when Colbert, prime minister of Louis XIV,

(Suite à la page 16)

#### Bumping the Blame

Lady Driver—Can you fix this rear fender so my husband will never know I dented it?

Mechanic—No, but I can fix it so you can ask him in a few days how he did it.



**"EXPORT"**  
CANADA'S FINEST  
CIGARETTE

**MARVEN'S LTD.**  
Bakers of Fine Cake and Biscuits  
MONTREAL, P. Q.

**SHERBROOKE PURE MILK CO., LIMITED**  
  
Sherbrooke, Que.

Welcome to Trois-Rivières  
**ZELLER'S**  
RETAILERS TO THRIFTY CANADIANS

Welcome to Trois-Rivières  
**BALCER GLOVE MFG. CO.**  
Makers of  
FINE LEATHER GLOVES  
TROIS-RIVIERES, CANADA

**E. PINET**  
Rembourseur de Meubles et Autos de toutes sortes  
Meubles Neufs sur Commande — Draperies sur Commande  
1674, rue ROYALE TROIS-RIVIERES, Qué.  
Résidence : 479, Volontaire — Tél. 1785-w Tél. ATELIER : 2158-w

Best Wishes for a successful Convention  
**NORDIC HOSIERY LTD.**  
FULL FASHIONED HOSIERY  
  
GRANBY, QUE.

DÉPOSEZ VOS ÉCONOMIES  
À  
LA  
**BANQUE D'ÉPARGNE**  
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL  
SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES  
DE LA VILLE ET À VERDUN  
"COFFRETS DE SÛRETÉ"  
LA SEULE BANQUE D'ÉPARGNE À MONTRÉAL

Welcome to Trois-Rivières

TEL. 4830-4831

# Geo. G. Clair & FILS LTEE SON LTD.

Distributors

CHRYSLER — PLYMOUTH — FARGO

2250, RUE ROYALE  
TROIS-RIVIERES, QUE.

## Housewives Being "Taken for Ride" on 14 cent Bread

Housewives who buy the 14-cent loaf of bread are being "taken for a ride" it was disclosed in the inquiry of the Prices' Committee of the House of Commons.

Taking the probe out of the doldrums, the highest nutritional authority in Canada told the committee that the cash-and-carry loaf for 10 cents is "a better buy" than the fancy-wrapped 14-cent product.

Dr. L. B. Pett, chief of the nutrition division Department of National Health and Welfare, who gave the evidence, said that aside from the fact that it is nearly 50 per cent cheaper, the 10-center, on the average, has more calories per loaf. The caloric content is the measure of the energy or "fuel" value.

The expert gave the committee the results of thorough government laboratory tests of 21 types of bread purchased by departmental inspectors in retail stores at Toronto, Montreal, Ottawa and Hull.

According to the calories per loaf, the 10-center is "slightly better" than the average 14-cent loaf, Pett testified. "The 10-cent loaf gives you more 'fuel' per loaf, and even if it were the same price as the more expensive loaf it would be a better buy."

Pett added that the nutritional value of a food might refer to more than caloric content. For instance, beefsteak is important for its protein value, with bread, "the poor mans mainstay," the important thing is the caloric or energy value.

In Petts report, it was noted that some of the loaves, all of the one and one-half pound variety, were overweight, some underweight. He was asked if there would be any action taken against bakeries skimping on weight. Pett replied that regulations pertaining to weights are under provincial statutes that are municipally enforced.

The test ordered by the committee, was to show the relative nutritional value of the 10 and 14-cent groups of bread. The facts might vary from day to day, insofar as ont individual type is concerned, but the sampling by groups, in Pett's opinion, provided a result that is scientifically sound.

Welcome to  
TROIS-RIVIERES  
and Success

# J. H. Leclerc,

AGENT

THE NATIONAL BREWERIES LTD.  
TROIS-RIVIERES, QUE.

Best wishes for Success

# FORANO Limited

PLESSISVILLE, QUE.

HOPE THAT YOUR VISIT IN TROIS-RIVIERES  
WILL BE ENJOYABLE AND PROFITABLE.

# Donat Sinotte

AGENT

MOLSON'S BREWERY LIMITED

## ILO Speeds Transfer of Workers

The International Labor Office at Montreal announced completion of the first draft of proposed international regulations for the migration of Europe's surplus workers, refugees and displaced persons.

The ILO revealed that the texts of a draft treaty, a Recommendation and a model agreement between states are now being submitted to member countries.

The Convention, or treaty, would revise the ILO's 1939 Migration for Employment Convention.

Although formal action on the regulations cannot be completed before the 1949 ILO Conference, the ILO already has set up a world clearing house for the rapid exchange of information among governments in the meantime.

The ILO migration program was undertaken in an attempt to assist world recovery by providing for the orderly transfer under socially desirable conditions of workers from countries suffering from unemployment to nations whose rehabilitation has been retarded by labor shortages.

The work was requested by the Economic Commission for Europe and the ILO's Permanent Migration Committee, which met in Geneva in February with representatives of 28 countries, the United Nations, the World Health Organization, the International Refugee Organization and the Food and Agriculture Organization in attendance.

The draft rules would provide that:

Migrant workers should have precise information concerning conditions of life and work in immigrant countries.

Recruitment, reception and placement of immigrants should be in the hands of authorized organizations supervised by the public authorities.

Foreign workers should enjoy equality of treatment, particularly in regard to social security, with nationals of the immigration countries.

The revision of the 1939 Convention contains new provisions for the equality of immigrants, protection of the employment market of the immigration countries, and special supervision of the conditions of employment of immigrants.

The accompanying Recommendation covers exchange of information between emigration and immigration countries and the ILO. It also urges a special service for information and assistance to immigrants to provide:

Insurance of migrants and their property en route to their new homes. Accommodation, food and clothing on arrival.

Vocational training.

Education of migrants' children.

Remission of migrants' savings to the country of origin.

Transfer of migrants' capital to the country of immigration.

Assistance in obtaining naturalization.

Access to welfare and recreational facilities.

Because many of the surplus workers and displaced persons are unskilled or must learn new trades, the ILO in 1948 is placing heavy emphasis

on rapid exchange of information on vocational training and re-training programs. It also is studying the international exchange of apprentices and technical trainees.

Although the entire program was drafted on a world-wide basis, the ILO said that "the European manpower situation lies at the heart of the ILO's immediate program" which is "of special interest...because it provides a good example of a coordinated approach by international organizations to regional problems of world concern."

With every Good Wish  
for the Success of the  
Quebec Provincial  
Federation of Labor

1948

*Simpson's*

HOTEL  
SHAWINIGAN

Tél.: 6647

5e Rue, SHAWINIGAN FALLS

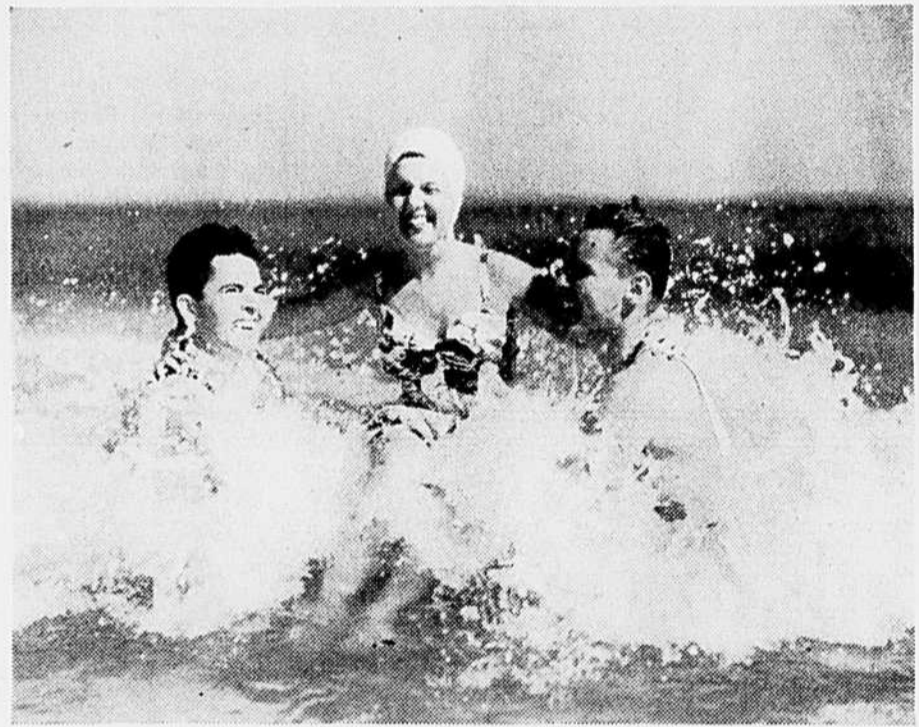
J.-Armand Desilets

J.-H. Desilets

# GARAGE DESILETS & FRERE

Pour faire votre plein d'essence et d'huile arrêtez au Garage Desilets & Frère — Distributeurs des produits Ford et B.-A.

25 Boulevard Saint-Maurice SHAWINIGAN FALLS, Qué.



# EATON'S

IS THE DEPENDABLE  
SUMMER SHOPPING  
CENTRE IN MONTREAL

THE T. EATON CO LIMITED  
OF MONTREAL

## Macdonald Metals & Plastics Limited

WATERLOO, QUE.

## Mack Molding LIMITED

WATERLOO, QUE.

## Sherbrooke Machineries LIMITED

Manufacturers of

PULP AND PAPER MAKING MACHINERY

SHERBROOKE, QUE.

Welcome to Trois-Rivières and  
Success to the Convention

## Bouvette & Fils Enrg. DIRECTEURS FUNÉRAIRES — UNDERTAKERS

Shawinigan Falls, Trois-Rivières, Grand'Mère

## Bill of Rights in Dim Distant Future

Last summer the joint committee of the Senate and House of Commons on human rights and fundamental freedoms decided to get the opinions of the provinces and the heads of law schools on the power of parliament to enact a comprehensive bill of rights applicable to all Canada. The replies, as they have been received to date, have now been tabled by Rt. Hon. J. L. Hsley, Minister of Justice. They show how long a road has yet to be travelled before a bill of rights can be secured.

Except for Saskatchewan, there is not a single provincial government which believes the federal government has any such power. Some governments have not yet replied. The opinion of the law schools is also in the negative.

Perhaps the most legal opinion came from Professor W. P. M. Kennedy, of the law school at the University of Toronto. He declared:

"It is evident that a comprehensive bill of rights would mean, both for the federal parliament and the provincial legislatures, a surrender of their supreme powers. In other words, we would be departing from the doctrine of legislature supremacy, for it is obvious that a bill of rights, if it is to have any meaning, must be beyond the everyday authority of the legislatures, and must be subject to change only by some method extra-legislative. Secondly, I do not think it would be possible to have a comprehensive bill of rights covering the whole of Canada. I submit that any bill of rights, however drawn up, must be divided into two parts—one dealing with federal subject matters and the other dealing with provincial subject matters. I have given this a good deal of consideration and my submission is the outcome of that consideration. No matter how I elaborated all this, I do not think it would be profitable to go into any further detail.

"Although it is not therefore the question submitted to me, I do not believe that a bill of rights is really necessary. I think that our freedoms are well enough protected in the ordinary law and, if this is not so, it ought to be possible to change the law in the various jurisdictions to suit occasions. I would also like to submit that a bill of rights must, by its very nature, be drawn up in terms which are not terms of law. As a consequence, there would be interminable litigation and the interpretation of the terms would vary in a different manner with the changes in the judiciary. This is the experience of the United States."

Professor Vincent C. MacDonald, dean of the Dalhousie Law School, expressed his opinion very briefly. He simply said that he thinks parliament has no such power.

The same conclusion was reached in a lengthy opinion submitted by Professor Pigeon, professor of constitutional law, at Laval University, Quebec.

These replies are a severe setback to the drive for a bill of rights. Although Prime Minister King has announced that the committee to study the project will again meet in the current session, it is impossible to discover any urgency among government members in bringing about any constructive action. Were it not for Mr. Diefenbaker, the leading crusader for civil liberties in the House, and the members of the C.C.F., the government would likely do nothing at all.

## Increase In Wages In 1947

A rise of 74 per cent, in the general index, over the 1939 wage level is revealed by the preliminary index of wage rates for 1947, it was announced today by Honourable Humphrey Mitchell, Minister of Labour.

This index, calculated in the Research and Statistics Branch of the Department of Labour, shows a general increase of 12.2 per cent over 1946.

Substantial increases over 1946 are indicated in five of the six main industrial groups. In logging, the rise is 16.8 per cent, and in manufacturing, the largest group, it is 14.7 per cent.

A table of index numbers, on the base 1939-100, with the percentage increases in each group over 1946, is shown below:

	1946	1947 Preliminary	Percentage increase over 1946
<b>General Index</b> .....	<b>155.2</b>	<b>174.1</b>	<b>12.2</b>
Logging .....	167.4	195.6	16.8
Mining .....	140.6	162.1	15.3
Manufacturing .....	161.5	185.2	14.7
Construction .....	143.9	153.4	6.6
Transportation & Communication	143.5	146.0	1.7
Service (Laundries) .....	147.5	170.7	15.7

BOSWELL DAWES DOW FRONTENAC

## The National Breweries Ltd.

ART. DUGRE  
REPRESENTANT

SHAWINIGAN FALLS, Qué. Téléphone 3452

Welcome to all the Delegates

## Three Rivers Grain Elevator Company Limited

THREE RIVERS, QUE.

## S. RUBIN LIMITED

HANDGRADE CLOTHES

MANUFACTURERS OF MEN'S CLOTHING

Buying and Sales Office  
111 Belgo Building — Plateau 7949\* MONTREAL 2  
Head Office and Plant  
SHERBROOKE, P. Q. Telephone 3239

Welcome to Trois-Rivières and best wishes  
for successful Convention

## Sterling Shirts & Overalls LIMITED

Manufacturers of

WORK GARMENTS IN GENERAL

CAP-DE-LA-MADELEINE, QUEBEC, CANADA

## Bienvenue aux "Trois-Rivières" Welcomes You

### MESDAMES . . .

Vous voudrez probablement faire des emplettes durant votre séjour dans notre cité . . . nous sommes persuadés qu'il vous sera très agréable de faire vos achats dans nos magasins !

### LADIES . . .

You may wish to shop while in our city . . . we feel sure that you will find it most enjoyable to do so in our store, so drop in won't you ?

## J. L. FORTIN Ltée

DEPARTMENT STORE

MAGASIN A RAYONS

Compliments  
of  
**THE SUPER KNITTING MILLS CO. Limited**  
  
ST. HYACINTHE, Que.

Meilleurs vœux  
pour le succès de la  
conférence  
  
Honorable ERNEST BERTRAND  
Ministre des Postes

COMPLIMENTS  
OF  
**JAS. A. OGILVY'S LIMITED**  
  
ST. CATHERINE AT MOUNTAIN

## Three Rivers...

(Suite de la page 13)

was looking for new means of increasing the prosperity of New France, he took steps to hunt out iron ore deposits in what is now the Three Rivers district. In 1733 a company was formed to operate the mine at Les Forges, nine miles north of Three Rivers, and a furnace and forges were erected for smelting the ore. Subsequently the company passed through many hands until it reached its present stage of development as an important part of the Three Rivers economy.

Stronger than history in the development of Three Rivers has been its location on the St. Lawrence River highway. It was up the St. Lawrence that Cartier travelled when he first sighted the three-mouthed St. Maurice, which gives "Three Rivers" its name. It was the St. Lawrence which also provided the transportation link between Quebec and the outpost of Three Rivers, when Laviolette, Raddisson and others were trading with and fighting the Indians.

### Civic System Overhauled

Three Rivers has not always enjoyed prosperity. In 1941 the city debt was threatening to get out of hand. Public bodies led by the Chamber of Commerce investigated and recommended constructive reforms. This led to an overhaul and streamlining of the city administration. Municipal affairs are now under the direction of a mayor, council of eight aldermen and a city manager. This latter appointment was welcomed unanimously. Co-operation between the legislative and executive branches of the administration has brought tangible results in the way of non-political administration, budgetary control, centralized purchasing and stores with permanent inventory, labor agreement with municipal employees and the adoption of a set scale of wages, zoning and planning to assure a rational development of the city.

It has also resulted in an improved financial standing. This is reflected in a steady reduction in both the tax and the debt.

Three Rivers future growth may be along commercial rather than industrial lines. It is the natural distribution point for St. Maurice Valley district, since it lies half-way between Montreal and Quebec City. As this area becomes more heavily settled, and as new development take place in the forest and paper industries, it is probable that Three Rivers, traditional role of "trading-post" will take on added importance. Of one thing its citizens are confident—Three Rivers will continue to grow.

### Leaders Urge Government Veto on PEI Laws

Pressing the Federal Government for action to disallow the anti-union act recently passed by the Prince Edward Island legislature; M. J. Coldwell, national CCF leader, based his demand on the precedent set by the federal government when it disallowed security laws for farmers passed by the Saskatchewan Government.

Meanwhile, the P.E.I. act has boomeranged. Originally intended as a sop to the farmers of the province who allegedly lost money when the packing-house union struck last year, the act was strongly denounced by the P.E.I. Federation of Agriculture. Farmers attending their annual convention held on March 19th, saw only harm and dissension arising from the Act.

Percy R. Bengough and J. W. Buckley of the Trades and Labour Congress of Canada also protested the P.E.I. Act.

## Wage Parity with Ontario

### AFL Paper Mill Unions Negotiated One Dollar Base Rate With Canadian International Paper Company

For the first time in history through the efforts of the International Brotherhood of Paper Makers and International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers wage rates have been equalized in the mills of the Province of Quebec with those of Ontario.

Establishment of a base rate of one dollar, a general increase of 10%, an adjustment of 14¢ per hour for mechanics and attainment of a fourth paid statutory holiday featured the eleventh renewal of the Labor Agreement between A.F.L. Pulp and Paper Mill Unions and Canadian International Paper Company and affiliated companies in Montreal. The dollar base rate means that the Papermakers' schedule will be applied on the same basis as that recently negotiated between the Unions and Ontario newsprint companies.

Approximately 5,000 persons employed by Canadian International Paper Company and its affiliated companies, New Brunswick International Paper Company, International Fibre Board Limited and Masonite Company of Canada Limited in seven mills located in three provinces were represented in the negotiations by the International Brotherhood of Paper Makers, International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, International Association of Machinists, International Brotherhood of Electrical Workers, United Association of Plumbers and Steam Fitters and International Union of Operating Engineers.

The conference which lasted two days was attended by President Paul L. Phillips of the International Brotherhood of Paper Makers and President John P. Burke of the International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers and was presided over by J. A. D'Aoust, O.B.E., Vice-President and Canadian Director of the International Brotherhood of Paper Makers. The spokesmen for the Companies were Messrs. S. L. de Carteret, C.M.G., President of Canadian International Paper Company, and F. L. Allen, Vice-President and Manager of Manufacturing, Newsprint Division, Canadian International Paper Company.

The Companies and the Unions are entering upon the twelfth year of their joint agreement. During this period the two parties have reached agreement on all matters without a strike and without even resort to arbitration. The spokesmen for both parties expressed their pride in this record of constructive and peaceful industrial relations.

At the conclusion of the conference President Burke vigorously condemned Communism and congratulated Vice-President D'Aoust and the members of the Pulp and Paper Mill Unions on their uncompromising stand against the Communist menace.

In some districts opposition was unsuccessfully tried by the National Catholic Syndicates and their supporters who always contested the bargaining rights of our International Unions at times when labor agreements were to be renewed by the contracting parties.

This is done to obstruct peaceful negotiations rather than in the best interest of the paper Companies and the employees.

## Message de l'Honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail de la Province de Québec



A l'occasion du Congrès annuel de la Fédération provinciale du Travail, je suis très heureux de bénéficier de l'hospitalité du "Monde Ouvrier" pour présenter aux délégués qui participeront à cette réunion mes meilleurs vœux.

La Fédération provinciale a réuni par les liens de fraternité toutes les unions qui sont affiliées aux organisations internationales de la Fédération Américaine du Travail et du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Elle permet à ces organisations de trouver un porte-parole éloquent et influent auprès des pouvoirs publics et particulièrement du gouvernement de cette province.

Nous remercions la Fédération de nous donner sa collaboration dans l'élaboration de la législation ouvrière comme dans sa mise en application. Cette collaboration se traduit dans le concret au cours des négociations collectives dans la conclusion de contrats avantageux pour l'industrie et les travailleurs et aussi par le règlement sur une base juste des griefs occasionnels.

La législation ouvrière du fait du changement dans les conditions économiques et sociales est toujours en voie d'élaboration. Nous remercions la Fédération de sa coopération passée et nous comptons sur celle de l'avenir. Ce n'est pas un secret pour personne que le Ministère du Travail est à préparer un Code du Travail qui constituera le meilleur outil entre les travailleurs et les employeurs pour assurer la paix sociale dans la justice et la concorde.

Par les mémoires que la Fédération présente chaque année et par le truchement du Conseil Supérieur du Travail où elle est représentée la Fédération nous aidera à mener à bonne fin une entreprise louable.

Je suis très heureux d'exprimer à tous ceux qui participeront à cet important congrès dans la ville des Trois-Rivières mes vœux de succès et de progrès.

ANTONIO BARRETTE,  
Ministre du Travail.